

Ariane Eichinger  
Master 1 Economie Sociale et Solidaire  
Année 2024-2025



# L'impact social d'un équipement sportif de proximité en cœur de résidence :

Le cas des SPOT mis en place par le bailleur social Lyon Métropole Habitat

Tuteur de mémoire : Jean-Luc Chautagnat  
Tuteur de stage : Rémi Bullion

## **Remerciements**

Je remercie tous les membres de l'équipe de mon stage pour leurs conseils et leur remarques. Je remercie également mon tuteur de stage pour son accompagnement durant toute ma réflexion.

# Sommaire

<b>Remerciements</b> .....	<b>1</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>I. Eléments de contexte</b> .....	<b>7</b>
A) L'évolution historique de la place du sport dans les politiques sociales urbaines.....	7
B) L'élaboration du projet SPOT par Lyon Métropole Habitat .....	11
<b>II. Un projet porteur d'une ambition forte : se servir d'un équipement sportif de proximité pour améliorer la qualité de vie des résident-es</b> .....	<b>15</b>
A) La préoccupation du bailleur social de rendre les locataires acteur-ices de leur cadre de vie .....	15
B) Permettre aux locataires de se réapproprier les espaces communs de leur résidence ....	21
C) Utiliser le sport comme vecteur de lien social .....	24
D) Utiliser le nouvel espace pour l'organisation d'évènements qui sensibilisent les locataires à d'autres thématiques .....	27
<b>III. La persistance de freins à lever pour atteindre pleinement les différents objectifs...</b>	<b>29</b>
A) La difficulté à mobiliser tous les publics.....	30
B) Une relation bailleur/locataire toujours fragile.....	33
C) L'enjeu principal : animer le lieu.....	36
<b>Conclusion</b> .....	<b>39</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>42</b>
<b>Webographie</b> .....	<b>43</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>44</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>54</b>

## Introduction

En 2019, 99% des habitant·es des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) avaient accès à au moins un équipement sportif en moins de 15 minutes de marche, d'après le rapport de l'Observatoire National de la Politique de la ville<sup>1</sup> (ONPV). C'est davantage que dans les autres quartiers des unités urbaines (hors QPV), où le taux s'élève à 90%. Cette bonne couverture en QPV s'explique par une politique étatique volontariste de financement d'équipements sportifs, entamée depuis les années 1990 et encore d'actualité. En effet, le gouvernement a annoncé en septembre 2023 la mise en place du « Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024 ». Ce dernier s'inscrit dans la continuité du précédent « Plan 5000 terrains de sport (2022-2023) » et vise la création ou la rénovation de 5000 équipements supplémentaires, dont 1000 en QPV. Ce plan entre dans le prolongement des politiques publiques destinées à renforcer le lien avec le milieu scolaire : 2h de sport au collège et 30 minutes d'Activité Physique et Sportive (APQ) à l'école. Si l'ensemble du territoire français est visé, une priorité est néanmoins accordée aux territoires en QPV (ou à très grande proximité et sous-dotés en équipements) ainsi qu'aux territoires ruraux.

Avant d'étudier plus en détails les raisons de cette politique d'investissement en équipements sportifs dans les QPV, il convient de définir ces deux derniers termes. La Base permanente des équipements de l'Insee, qui répertorie leur présence sur l'ensemble du territoire, nous donne une définition précise : « *les équipements sportifs sont des infrastructures dans lesquelles une activité sportive peut être pratiquée, spécialisées ou non, intérieures ou extérieures. Seules les installations accessibles à tout public, à titre individuel ou via une structure publique ou privée (associative ou commerciale), pour y pratiquer une activité physique et/ou sportive, sont prises en compte.* » (Base Permanente des Equipements de l'Insee, 2025). Les QPV, quant à eux, sont « *des territoires défavorisés identifiés par l'Insee et l'ANCT selon le revenu par habitant. Ils sont concernés par la politique de la ville et la cohésion urbaine.* » (Insee, 2024). Les collectivités territoriales et l'Etat interviennent dans ces quartiers avec pour « *objectif commun de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines.* »<sup>2</sup> (Insee, 2024). En construisant ces équipements sportifs dans les quartiers les plus défavorisés, l'Etat vise dans un premier temps à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive entre les habitant·es de ces territoires et l'ensemble des Français·es. Comme l'indique le rapport spécifique à ce sujet, réalisé par l'ONPV en 2019, « *une bonne accessibilité aux équipements et services constitue un des facteurs d'attractivité déterminants pour faciliter la vie quotidienne des habitants d'un territoire. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les habitants effectuent moins de déplacements que les habitants des autres quartiers et utilisent moins souvent la voiture, la marche étant le premier mode alternatif de déplacement (Juste, 2018).* » (Rapport ONPV – En détail, 2019,

---

<sup>1</sup>Observatoire national de la politique de la ville. RAPPORT ANNUEL 2019 : [https://www.onpv.fr/uploads/media\\_items/anct-onpv-rapport2019.original.pdf](https://www.onpv.fr/uploads/media_items/anct-onpv-rapport2019.original.pdf)

<sup>2</sup> <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2114>

p. 5). L'Etat poursuit un deuxième objectif avec la construction de ces équipements : utiliser le sport comme un outil de développement social dans les banlieues. L'activité sportive développe des valeurs fortes, pouvant être transmises de manière efficace et ludique, puis réutilisées dans d'autres cadres de la vie. Ainsi, un-e jeune qui aurait appris à respecter l'arbitre pendant un match saurait réutiliser cette valeur de respect dans d'autres sphères de la société. Dans les années 1990, la France assiste à une montée des tensions dans les banlieues et à l'émergence d'émeutes urbaines, et le sport semble alors être l'outil opportun pour apaiser ces populations. L'objectif de l'Etat était donc double : à la fois construire des équipements sportifs, mais aussi faire en sorte qu'ils soient animés. L'acteur public souhaitait aussi savoir si cette politique était vraiment efficace et s'il était pertinent de poursuivre son financement.

Emerge alors la question de la mesure de l'impact social d'un équipement sportif et des activités qui y sont menées. Le Conseil supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) définit l'impact social comme suit : « *L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général.* »<sup>3</sup>. Cette notion englobe donc un large éventail de transformations, qu'il semble complexe à restituer par une mesure quantitative. Le problème est semblable à celui qui se pose pour les organisations à but non lucratif (OBNL), et que Julien Kleszczowski avait exploré dans son étude de cas des Apprentis d'Auteuil. Tout d'abord, il montre que l'objet de la mesure est difficile à cerner : il est difficile de déterminer les résultats qu'il convient de mesurer, tant la portée des activités proposées peut être large. De plus, les manières de mesurer cet impact posent également des difficultés. Comme pour les OBNL, les objectifs et donc les résultats des animations socio-sportives se caractérisent par leur nature souvent qualitative. Ainsi, « *dans la mesure où il est jugé nécessaire de produire des chiffres pour maîtriser et piloter les activités (Robson, 1992), le procédé de transformation d'un résultat qualitatif en forme quantifiée risque de conduire à une simplification excessive de la réalité (Berry, 1983).* » (Kleszczowski, 2020, p. 4).

La structure dans laquelle le stage a été effectué est elle aussi concernée par ces enjeux. En effet, le bailleur social Lyon Métropole Habitat (LMH) a mis en place, au cœur de deux de ses résidences en QPV, des équipements sportifs de proximité nommés SPOT. Par cette démarche, l'entreprise poursuit des objectifs semblables à ceux de l'Etat, à savoir réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, mais aussi se servir du sport pour améliorer le cadre de vie de ses résident-es. LMH souhaite également permettre aux associations locales d'investir ces équipements, afin de favoriser leur rayonnement dans la résidence, et inciter les locataires à se licencier. L'entreprise aimerait donc avoir une visibilité sur l'impact social de ces équipements et des animations qui y sont proposées, afin d'éventuellement reproduire ce projet sur d'autres résidences. L'une des missions du stage consistait en cette enquête.

---

<sup>3</sup> <https://www.cress-na.org/impact-social/>

Les missions du stage étaient variées, et je souhaite d'abord les détailler, afin de comprendre ensuite les raisons de mon choix pour cette enquête en particulier. J'ai réalisé mon stage au sein du service Développement social, composé d'un responsable – qui était aussi mon tuteur de stage – et de trois cheffes de projet. Afin de garantir une gestion de proximité, Lyon Métropole Habitat a divisé le territoire de la Métropole de Lyon en agences, qui regroupent elles-mêmes plusieurs secteurs. Les sept agences sont réparties équitablement entre les trois cheffes de projet, qui ont chacune la charge de l'organisation d'événements, d'animations, de concertations, etc. sur ces périmètres délimités. Mon rôle a été d'accompagner ces dernières à la réalisation de leurs projets, ce qui m'a permis de réaliser une grande variété de missions : prise de contact auprès des partenaires, réalisation de supports de communication, logistique le jour J... Dès le début de mon stage, j'ai accompagné la cheffe de projets sur les agences Porte de l'Ouest et Porte du Sud, sur lesquelles se trouvent les deux SPOT. C'est un projet qui m'a directement plu, car je suis convaincue de l'importance du sport pour la santé physique et mentale, ainsi que le rôle qu'il peut jouer pour aborder d'autres enjeux. Etant particulièrement touchée par les sujets de l'alimentation durable, j'ai trouvé très intéressant de sensibiliser les locataires à cette thématique via la pratique sportive. J'ai donc été ravie d'apprendre que LMH souhaitait avoir davantage d'informations sur l'impact social de ces équipements sportifs, et que mon tuteur de stage me proposait de réaliser une enquête pour répondre à cette demande.

Réaliser une mesure d'impact social en tant que telle aurait été trop chronophage, et je n'estime pas avoir atteint une telle précision dans mes résultats. Néanmoins, j'ai tenté de confronter les objectifs affichés par LMH lors de la création des SPOT avec l'expérience de ces équipements par les habitant-es, et ce en m'appuyant sur différentes sources. Pour ce faire, des documents internes à la structure ont été étudiés afin de comprendre les enjeux de SPOT pour le bailleur social. Ces questionnements m'ont également amené à réaliser une analyse de la littérature, afin de comprendre l'historique des équipements sportifs en France et le rôle de l'Etat et des bailleurs sociaux à ce sujet. De plus, mes réflexions ont été nourries par les discussions informelles que j'ai pu avoir avec des membres internes et externes à l'organisation. J'ai en effet pu discuter avec de nombreux·ses habitant-es lorsque j'étais présente sur les deux SPOT, mais également avec des associations du territoire. Les membres de ma structure de stage m'ont apporté beaucoup d'éléments historiques et techniques sur le projet et sur les résidences, sujet dont ils et elles ont une connaissance fine. Enfin, pour avoir une connaissance plus précise de l'usage des SPOT, 6 entretiens semi-directifs ont été réalisés. Les personnes enquêtées ont des profils variés, ce qui a permis de cerner les différences de rapport avec ce lieu entre les différentes parties prenantes et leur rôle concernant cet équipement. J'ai ainsi pu confronter les points de vue entre les membres d'association et les élus municipaux. Les agent-es de résidence et les conseillères sociales, ayant un contact quotidien avec les locataires, m'ont quant à eux apporté une connaissance de terrain. De plus, les entretiens ont été réalisés sur les deux territoires où un SPOT a été mis en place et j'ai pu analyser les différences de pratiques en fonction des résidences et des choix d'équipements.

Ma problématique est donc la suivante :

**Dans quelle mesure l'implantation d'un équipement sportif de proximité en cœur de résidence a-t-elle un impact social sur la qualité de vie des locataires ?**

Nous poserons d'abord le contexte, en présentant l'évolution historique de la place du sport dans la politique de la ville ainsi qu'en définissant plus précisément le projet des SPOT de Lyon Métropole Habitat. Nous analyserons ensuite les ambitions de ce projet et les confronterons aux expériences de terrain. Seront identifiés les objectifs suivants : le développement du pouvoir d'agir des habitant-es, la réappropriation des espaces communs par les résident-es, l'utilisation du sport comme vecteur de lien social et la sensibilisation autour d'autres thématiques. Nous aborderons ensuite les freins persistants qu'il convient de lever pour atteindre pleinement ces différents objectifs. La difficulté à mobiliser tous les publics, la fragilité de la relation entre le bailleur et le locataire et l'enjeu principal d'animation du lieu seront analysés.

## **I. Eléments de contexte**

Pour comprendre l'intérêt de mettre en place des équipements sportifs spécifiquement dans les QPV, il convient de revenir sur les fondements de cette conception du sport comme outil de développement social dans les quartiers populaires et de voir le rôle fondamental qu'a joué le sport dans la construction de la politique de la ville depuis les années 1980 (A). Ensuite, nous verrons que les bailleurs sociaux jouent un rôle prépondérant dans les quartiers prioritaires, puisqu'ils ont eux aussi pour objectif d'améliorer la qualité de vie des résident-es. Cela nous permettra de comprendre comment s'articule le projet SPOT dans le projet d'entreprise de Lyon Métropole Habitat (B).

### ***A) L'évolution historique de la place du sport dans les politiques sociales urbaines***

Afin de comprendre l'évolution historique de la place du sport dans les politiques sociales urbaines, nous étudierons d'abord le fondement de cette conception du sport, et son incarnation dans la politique de la ville. Ensuite, nous nous attacherons à montrer la

concrétisation de ces politiques à destination des habitant·es des QPV, et les écueils qu'elles ont pu rencontrer.

1. *La naissance de la politique de la ville, parallèle à l'utilisation du sport comme outil de développement social dans les banlieues*

Le sport est depuis longtemps présenté comme un vecteur de vertus morales et un outil efficace d'éducation et de transmission. Cette conception repose sur la théorie de Pierre de Coubertin, pour qui « *la pratique sportive modèle tout autant l'esprit que le corps. Elle façonne un certain état d'esprit et produit des valeurs particulières* » (Dietsch, 2024, p. 81). Selon lui, le sport est éducatif par essence. Il est en effet porteur d'un ensemble de valeurs, telles que le respect des règles et de l'adversaire, l'engagement, la solidarité, l'esprit d'équipe, qui pourraient être transmises aux participant·es et réutilisées dans d'autres sphères de la société : « *l'apprentissage et l'appropriation de règles et valeurs collectives ont un impact bien au-delà du terrain et participent à la construction d'un savoir-être citoyen.* » (Cahiers du pôle ressource, 2018, p. 3). Charrier et Jourdan proposent une classification des stratégies éducatives utilisant le sport comme levier principal en cinq catégories d'objectifs. Ce graphique témoigne de la multitude de thématiques sur lesquelles il est possible de travailler via le sport :

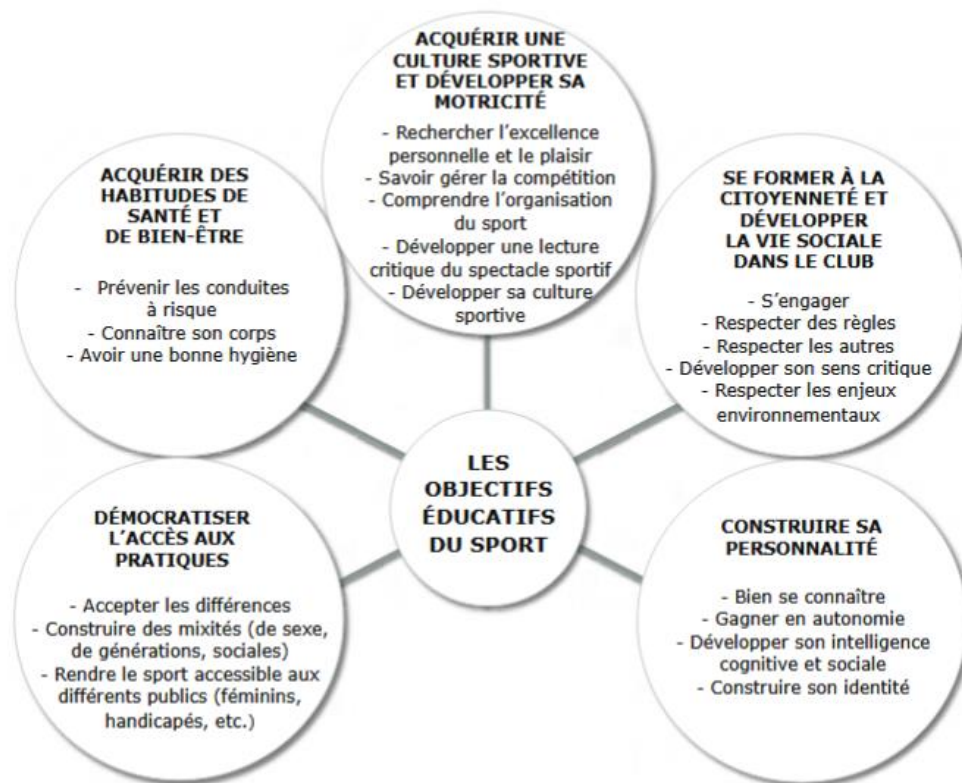


Fig 1. Charrier et Jourdan, 2015, p. 62

Le sport est également un outil pour faciliter le contact, en particulier pour les jeunes des quartiers populaires : « *Parce qu'il permet de toucher de nombreux jeunes, parfois très éloignés des structures institutionnelles, le sport peut constituer un bon outil pour les mobiliser ou remobiliser sur des sujets qui les concernent directement. Le sport peut, en effet, devenir un moyen privilégié pour attirer des jeunes et entamer un dialogue.* » (Cahiers du pôle ressource, 2018, p. 3).

L'ambition de faire du sport un levier pour les habitant·es des quartiers populaires est encore présente aujourd'hui, comme en témoigne Hélène Geoffroy, ancienne secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et actuelle maire de Vaulx-en-Velin : « *La politique publique portée par le gouvernement consiste à faire du sport un vecteur de citoyenneté, un vecteur d'unité nationale et de rayonnement de la France.* » (Geoffroy, 2016, p. 1). Cet objectif est inscrit de longue date dans l'agenda politique. En effet, c'est au cours des années 1980 que l'on assiste à l'émergence du sport comme outil de développement social dans les banlieues, en parallèle à la naissance de l'actuelle politique de la ville. Afin d'en comprendre l'origine, revenons sur le contexte historique de l'époque.

En 1981, des violences urbaines éclatent dans des banlieues de l'Est lyonnais, de Vénissieux à Vaulx-en-Velin. Pendant quatre mois, des centaines de voitures sont incendiées aux pieds des ZUP et de violents affrontements opposent les jeunes aux forces de l'ordre. Ces événements, surmédiatisés, attirent brusquement l'attention du pays sur ce qu'on appellera le « malaise des grands ensembles » et poussent le gouvernement à chercher des solutions innovantes. C'est à ce moment que s'institutionnalise une nouvelle administration de mission : le Développement social des quartiers (DSQ). La politique de la ville, en tant qu'institution, naîtra une dizaine d'années plus tard, à la suite de l'arrivée de Michel Rocard comme Premier ministre qui va donner une nouvelle impulsion aux politiques sociales urbaines. La différence entre ces deux ministères d'Etat se trouve dans l'échelle d'intervention, qui passe du quartier à la ville. Néanmoins, dans les deux cas, on institue le sport comme moyen d'intervention privilégié dans les quartiers. Cette conception va être défendue par le Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports au moyen d'une loi de 1984 qui reconnaît le rôle fondamental du sport dans de nombreux domaines : « *les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale* »<sup>4</sup>. Depuis leur naissance dans les années 1980, les politiques sociales urbaines se sont donc appuyées sur le sport pour en faire un outil de développement social des quartiers.

## 2. *La concrétisation de cette politique sociale urbaine via le sport et les écueils rencontrés*

---

<sup>4</sup> Article 1 de la loi de 1984 relative à la promotion et à l'organisation des activités physiques et sportives

Après avoir reconnu le sport comme outil de développement social des quartiers, de nombreux plans d'action ont été mis en place afin de garantir la concrétisation des objectifs énoncés dans les lois. La base juridique de 1984 oriente les services de la Jeunesse et des sports vers une « *politique de développement de la pratique des activités physiques et sportives pour le plus grand nombre* », et identifie les quatre modes d'intervention publique de l'Etat : « *l'information de la population, la mise en place de structures d'accueil, la formation de cadres, l'ouverture ou la réalisation d'équipements adaptés, l'accès au milieu naturel, et l'aménagement du temps, notamment du temps scolaire* » (Circulaire du 8 mars 1985). L'ensemble des services déconcentrés de la Jeunesse et des Sports sont mobilisés pour mettre œuvre cette politique de démocratisation du sport, ce qui va contribuer à créer des ponts entre les logiques d'animation socioculturelle – conseillers d'éducation populaire – et les logiques de sport compétitif – corps des professeur-es d'éducation physique et sportive. C'est ainsi qu'apparaît le secteur socio-sportif, comme l'explique Gilles Vieille Marchiset : « *Dès lors, l'émergence du secteur socio-sportif tient donc autant des nouveaux contenus législatifs que des logiques stratégiques et managériales, internes aux différents corps de la Jeunesse et des Sports, qui trouvent une convergence d'intérêts autour de ce nouveau mode d'intervention publique dans les quartiers sensibles.* » (Vieille Marchiset, 2008, p. 1).

Comme nous l'avons évoqué précédemment, c'est aussi à ce moment que se structure une nouvelle administration de mission : le Développement social des quartiers (DSQ). Néanmoins, l'efficacité de cette nouvelle entité n'est que partielle, et va donc être remplacée par la politique de la ville en 1988. Le changement d'échelle d'intervention – du quartier à la ville – permet de donner un nouvel élan aux politiques sociales urbaines. Une politique de grande ampleur va ainsi être menée en 1991 : les « J.-Sports ». Elle prévoit notamment l'allocation d'un budget au ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'implantation de 1000 équipements sportifs de proximité, afin de permettre à toutes et tous l'accès aux pratiques physiques et sportives. Les habitant-es de quartiers défavorisés sont les premier-es visé-es, comme le précise l'instruction du 14 juin 1991 : « *ces dispositifs doivent toucher les jeunes les plus en difficulté, habitant les quartiers retenus ou en voie de l'être au titre de la politique de la ville* ». Puis le dispositif a été élargi et les équipements ont également pu être implantés dans des quartiers défavorisés ou sous-dotés, mais ne faisant pas partie de la politique de la ville. Cette politique volontariste ne durera que trois ans. Une politique d'implantation d'équipements sportifs est de nouveau mise à l'agenda politique avec le Plan 5000 équipements sportifs annoncé en 2023. Aujourd'hui, l'objectif quantitatif d'accès aux équipements est atteint, les habitant-es en QPV ayant même un meilleur accès aux équipements sportifs que ceux et celles des autres unités urbaines. Néanmoins, le bilan qualitatif est moins positif, car l'offre y est beaucoup moins diversifiée. Par exemple, « *Les bassins de natation, équipements coûteux à la construction et à l'entretien, sont difficiles d'accès à pied dans six quartiers prioritaires sur dix (779 sur les 1296 QPV de métropole), où résident la moitié des habitants des quartiers prioritaires.* » (Rapport ONPV En détail, 2019, p. 9).

Par ailleurs, l'objectif principal d'animation de ces espaces sportifs en extérieur n'est pas atteint. « Les « J.-Sports » [devaient] être ouverts à tous et gratuits, et être accompagnés d'animations ponctuelles organisées par les collectivités locales ou des associations » (Gasparini et Vieille Marchiset, 2008, p. 111). Or, l'Etat se confronte à une double résistance, de la part des élu-es locaux-ales et des acteur-ices associatifs-ives. D'une part, « la logique de contractualisation met en avant l'Etat tout en s'appuyant sur les moyens financiers et humains des collectivités territoriales. Le cas des équipements de proximité (les « J-sports » entre 1991 et 1995) est emblématique, l'Etat ne prenant en compte que les budgets d'investissement et laissant le soin aux municipalités d'assurer les coûts financiers de l'entretien et de l'animation des sites construits. » (Vieille Marchiset, 2010, p. 136). D'autre part, le soutien étatique aux associations, et notamment aux clubs sportifs locaux, dans le cadre de budgets spécifiques de la politique de la ville, n'a pas été suffisant pour assurer la pérennité de leur action sur ces équipements nouvellement créés. De plus, l'animation de ces lieux demande des compétences spécifiques, qui ne sont pas les mêmes que celles transmises dans le brevet d'Etat d'entraîneurs. Peu à peu, beaucoup de ces équipements se voient donc abandonnés par les services municipaux, les éducateur-ices socio-sportif-ives, et même les jeunes, et deviennent alors de « véritables friches sportives » (Gasparini et Vieille Marchiset, 2008, p. 113). On peut citer à ce titre l'exemple d'un skate parc construit à Besançon en 1992, dans le QPV de Planoise. L'enquête réalisée par Vieille-Marchiset à ce sujet explique l'échec de ce projet : « peu utilisé par les habitants du quartier, il attire des jeunes des zones résidentielles des alentours, qui sont vite considérés comme persona non grata sur le site. Devenu une véritable friche sportive, il est détruit deux ans après. » (Vieille Marchiset, 2010, p. 136).

De plus, on voit apparaître les contraintes que représentent ces équipements. En effet, « la charge matérielle (entretien et maintenance) et juridique (responsabilité civile et pénale) [pesant sur les communes] est énorme. Ces précisions refroidissent bon nombre de municipalités » (Gasparini et Vieille Marchiset, 2008, p. 112). C'est une problématique que l'on retrouvera avec les deux équipements sportifs mis en place par Lyon Métropole Habitat. Pour la pérennité du lieu, il est important de veiller à ce que la moindre dégradation soit vite réparée, au risque d'inciter à en commettre d'autres. C'est ce que m'a indiqué l'un des agents de résidence de LMH lors de notre entretien : « A la résidence, je vois qu'il y a quelque chose qui casse et que je peux la réparer, immédiatement je le fais. [...] Juste pour dire qu'il faudra être attentif et au moment où on voit que ça commence à dégrader, le réparer immédiatement, mais pas le laisser comme ça. Et je pense que ça va durer ». (Entretien n°2)

## ***B) L'élaboration du projet SPOT par Lyon Métropole Habitat***

Si nous avons vu, jusqu'à présent, que l'Etat occupait une place prépondérante dans les politiques sociales urbaines, il ne faut néanmoins pas sous-estimer le rôle des bailleurs sociaux.

En effet, ceux-ci ont pour objectif, entre autres, l'amélioration du cadre de vie des locataires en QPV. Après avoir étudié comment cet objectif entraine dans le projet d'entreprise de Lyon Métropole Habitat, nous présenterons plus précisément le projet SPOT mis en place dans deux des résidences du bailleur social.

### *1. Le rôle d'un bailleur social dans le développement social des quartiers prioritaires*

L'Etat n'est pas le seul acteur à œuvrer pour le développement social des quartiers. A ses côtés se trouvent les bailleurs sociaux. Avec 64 193 locataires, Lyon Métropole Habitat loge près d'un-e habitant-e sur vingt dans la Métropole de Lyon. Parmi toutes les résidences de ce bailleur social, une grande partie sont en QPV, ce qui lui permet d'avoir une action d'ampleur en termes de développement social. En effet, les bailleurs qui sont propriétaires de logement situés dans les QPV peuvent bénéficier d'exonérations fiscales afin d'accélérer l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans ces quartiers. LMH bénéficie ainsi d'un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 30% dans l'ensemble des résidences se trouvant en QPV, ce qui lui permet d'investir 12 millions d'euros dans des actions d'amélioration du cadre de vie des habitant-es<sup>5</sup>.

Pour ce faire, le bailleur social s'appuie sur deux actions complémentaires. Premièrement, un accompagnement social des locataires est réalisé par les conseillers et conseillères sociales. Le rapport d'activité de LMH nous précise les détails de ce soutien aux habitant-es : *« En 2024, près de 4 000 ménages ont bénéficié de cet accompagnement social. Au total plus de 14 000 actions ont été menées par les conseillers et conseillères sociales : adaptation du logement, gestion des conflits de voisinage, aide à la gestion budgétaire, accompagnement à l'accès aux droits, etc. »* (Rapport d'activité de Lyon Métropole Habitat, 2024).

Deuxièmement, la mise en place d'initiatives de développement social au sein des résidences permet l'autonomisation des locataires et des collectifs. Le service développement social, dans lequel je réalise mon stage, s'occupe précisément de ces actions-là. L'objectif de l'équipe est de mettre en place des actions avec et pour les locataires, en suivant les axes d'engagement du bailleur social : innover avec les locataires, bâtir une métropole plus durable, réinventer une entreprise attractive et améliorer notre performance globale<sup>6</sup>. Leurs actions sont très larges et touchent à différentes thématiques. Cela peut être la mise en place d'un jardin partagé dans une résidence, la réalisation d'actions propreté (débarrassage d'encombrants, piquetage dans le cadre d'un chantier jeunes...), l'embellissement des résidences avec les habitant-es (fresque en chantier participatif) ...

---

<sup>5</sup> Rapport d'activité de Lyon Métropole Habitat, 2024 - <https://rapport-activite.lmhabitat.fr/>

<sup>6</sup> Ibid

L'aménagement des espaces extérieurs fait également partie des actions permettant de lutter contre les inégalités entre les quartiers prioritaires et ceux des autres unités urbaines. LMH s'engage auprès de ses locataires à leur fournir un cadre de vie agréable, et organise à ce titre des réhabilitations dans certaines de ses résidences, en fonction des besoins les plus urgents. Il s'agit la plupart du temps de rénovation énergétique ou de résidentialisation – aménagement des espaces extérieurs avec la création de zones semi-privées, comme des cours ou des jardins, qui sont accessibles uniquement aux résident-es de la zone concernée. Ces travaux sont souvent très attendus des locataires car ils permettent notamment de réduire les problèmes de sécurité en limitant l'accès aux espaces résidentiels. En effet, de nombreuses résidences connaissent un important problème de squat, ce qui altère considérablement le cadre de vie des habitant-es. Ces personnes occupent le plus souvent les pieds d'immeubles, les halls d'entrée ou encore les caves, afin de vendre des drogues. Cela attise la peur et la colère des locataires pour plusieurs raisons. Premièrement, ce commerce peut créer d'importants conflits et de la violence. Ensuite, nombre de parents craignent que ces personnes entrent en contact avec leurs enfants et les attirent peu à peu vers leur activité. Cela crée une ambiance générale de crainte, très désagréable à vivre et dont les habitant-es se plaignent beaucoup auprès du bailleur social. En effet, ce dernier est souvent considéré comme responsable de ces problématiques et accusé de ne rien mettre en œuvre pour lutter contre celles-ci. Ainsi, les résidentialisations sont très demandées par les locataires. Mais étant très coûteuses, elles ne sont pas très nombreuses, et ce sujet participe souvent à renforcer la colère envers le bailleur social. Lyon Métropole Habitat essaie donc d'écouter les remontées de ses locataires et de lutter contre ces problématiques. Toutes ces actions visent à faire en sorte que les habitant-es se sentent bien dans leur résidence et poursuivent finalement un même objectif : améliorer la qualité de vie des locataires.

## *2. Présentation des deux projets SPOT*

Les projets SPOT entrent parfaitement dans le projet d'entreprise de Lyon Métropole Habitat, et visent à améliorer le cadre de vie des résident-es. Cette ambition globale se décline en plusieurs sous-objectifs, que nous détaillerons par la suite. Pour le moment, il s'agit de comprendre l'émergence de ces projets et de décrire leur mise en œuvre. Les SPOT sont des équipements sportifs de proximité implantés en plein cœur de deux résidences LMH, situées en QPV : Hautes Roches, à Oullins-Pierre-Bénite, et Ambroise Croizat, à Vénissieux. Ils sont tous les deux placés au centre des immeubles composant la résidence, et sont donc visibles de toutes et tous depuis leur logement. Le premier équipement a été mis en place à Oullins-Pierre-Bénite en février 2022, tandis que le second a été inauguré récemment, en octobre 2024. Afin de comprendre les spécificités de ces deux projets, analysons leur mise en œuvre respective.

Le projet SPOT de Hautes Roches est né pendant la période de postconfinement et de Terre de jeux 2024, qui désigne une série d'événements organisés partout en France à

l'approche des JO de Paris. Ce contexte a mis en exergue la difficulté des habitant-es en QPV à pratiquer une activité physique et sportive proche de chez elles et eux, et a fait naître l'idée de proposer aux locataires de participer à l'aventure olympique et paralympique. L'objectif était de créer un équipement sportif très accessible aux locataires, puisqu'il se trouve dans le cœur d'îlot de leur résidence, afin de leur permettre de pratiquer une activité physique ou sportive plus facilement. Le premier SPOT a donc été implanté au cœur de la résidence Hautes Roches. Son inauguration a eu lieu le 8 février 2022 et a réuni entreprises, élus, député, partenaires et associations, pour un total de 60 personnes. Différents services de LMH ont participé à la concrétisation de ce projet. Premièrement, pour la recherche de partenaires financiers, le projet SPOT a été porté par Sandrine Mba-Nallet, directrice marketing et offres commerciales, et Joris Cornu, chargé d'études Economie Sociale et Solidaire, en partenariat avec l'agence Ozon La Com et Brand It. Deuxièmement, le SPOT a pu être mis en place grâce au travail de Rémi Bullion, responsable du service développement social, et de son équipe, pour la concertation avec les habitant-es.

Concernant les aspects techniques, le SPOT de Hautes Roches représente un espace de 3700 m<sup>2</sup> (en plus du terrain de football qui était déjà présent) et est composé de 7 équipements sportifs différents : terrain de basket 3x3, terrain d'*urban tennis*, aire de *street-workout*, aire de jeux pour enfants et adolescents (jusqu'à 14 ans), table de teqball, espace fitness pour séniors. Il a été financé uniquement par des structures privées telles que Decathlon, FFBB, Bouygues Immobilier, Vinci, Point. P, etc., et ce à hauteur de 300 000 euros. L'intérêt de ces entreprises s'explique par la visée sociale du projet, leur financement devenant ainsi un engagement citoyen.

Le SPOT d'Ambroise Croizat, quant à lui, n'a pas été créé dans un contexte particulier, mais plutôt dans l'ambition de reproduire un projet qui portait ses fruits dans le quartier d'Oullins-Pierre-Bénite. L'inauguration a eu lieu le 14 novembre 2024, sous la même forme que le SPOT de Hautes Roches. La seule différence consistait en la présence des volontaires en service civique d'Unis-Cité, qui ont profité de ce moment pour rentrer en contact avec les enfants. Cette première rencontre a été l'occasion pour les jeunes de se présenter et de proposer aux enfants de participer aux animations ludiques et sportives qu'ils ont ensuite proposées tout au long de l'année, à raison d'une fois par semaine. Nous reparlerons ultérieurement de ces activités. L'espace, avec ses 5000 m<sup>2</sup>, est un peu plus petit qu'à Oullins-Pierre-Bénite, et propose des équipements davantage tournés vers des pratiques mixtes. Le terrain de foot y est donc beaucoup plus petit, et on retrouve un terrain de volley ou de badminton, dans l'objectif d'attirer davantage de filles. Les financements sont eux aussi un peu différents : le SPOT d'Ambroise Croizat a été soutenu financièrement à la fois par une petite dizaine d'entreprises privées via le Fonds de dotation LMH, et par des fonds publics. En effet, l'équipement fait partie des nouveaux îlots multisports inclusifs de la Métropole de Lyon et a reçu à ce titre une subvention de 300 000 euros.

Grâce à cette première partie, nous avons pu saisir le rôle important donné au sport dans les politiques sociales urbaines. Les activités physiques et sportives sont considérées comme un outil de développement social dans les quartiers, et ce depuis la création du Développement social des quartiers puis de la Politique de la ville. Si l'Etat a essayé de mettre en place à la fois un investissement dans l'implantation d'équipements sportifs et le soutien financier aux acteur·ices socio-sportifs·ives, nous avons vu que cette politique n'a pas porté entièrement ses fruits en raison de résistances des acteur·ices locaux·ales. Néanmoins, cette ambition de pratiquer du sport un vecteur de lien social est encore présente aujourd'hui dans les politiques à destination des QPV, et est également portée par les bailleurs sociaux. Les projets SPOT en sont l'incarnation.

## **II. Un projet porteur d'une ambition forte : se servir d'un équipement sportif de proximité pour améliorer la qualité de vie des résident·es**

Au-delà de faciliter la pratique sportive des locataires, LMH cherche, en implantant SPOT au cœur de ses résidences, à avoir un impact social sur bien d'autres aspects de la vie des habitant·es. Le bailleur social cherche à rendre les locataires acteur·ices de leur cadre de vie (A) et à leur permettre de se réapproprier les espaces communs de leur résidence (B). L'objectif est également de favoriser les rencontres et le lien social via le sport (C), et d'utiliser le nouvel espace pour mettre en place des évènements sensibilisant les locataires à d'autres thématiques, à savoir l'alimentation, la santé et l'emploi notamment (D).

### ***A) La préoccupation du bailleur social de rendre les locataires acteur·ices de leur cadre de vie***

Lyon Métropole Habitat ne vise pas seulement à améliorer le cadre de vie des résident·es, mais également à les rendre acteur·ices de cette démarche. Avec les projets SPOT, le bailleur social témoigne de l'importance qu'il accorde au cadre de vie de ses locataires (1.), et montre également qu'il mène un important travail avec les habitant·es pour qu'ils et elles participent à l'élaboration des projets dans leur résidence (2.).

#### *1. Embellir le cadre de vie*

Les résidences Ambroise Croizat et Hautes Roches ont comme point commun d'avoir un cœur d'îlot vieillissant et peu investi par les habitant-es, en raison d'équipements rares ou en mauvais état. La mise en place des SPOT représente ainsi un premier avantage évident d'embellissement de l'espace extérieur au cœur de la résidence.

Dans la résidence Ambroise Croizat, les agents de résidence se sont plaints du manque d'équipements extérieurs dans le cœur d'îlot avant l'arrivée de SPOT. Ces espaces étaient donc très peu occupés par les habitant-es, et la résidence était peu vivante : « *Avant, c'était vide. Il n'y a personne. Avant, il y avait un jeu. Il y avait le toboggan. Il y avait le tourniquet. C'est la base. Il n'y avait que ces trois jeux. Il n'y avait pas de balançoire. Il n'y avait rien du tout. Il n'y avait pas de terrain. Il y avait deux tables. Et c'est tout.* » (Entretien n°2). De plus, le lieu n'était pas propre, et le SPOT a donc apporté un réel changement : « *Qu'on apporte le spot à cet endroit-là et qu'on se réapproprie un peu la place, qui était un vrai terrain vague immonde et qui nous titillait. Enfin, qui était très sale. Il y avait plein d'immondices, il y avait plein de trucs. Ils étaient plutôt contents qu'il y ait quelque chose.* » (Entretien n°6).

A Hautes Roches, le cœur de la résidence était un peu plus animé. Un terrain de foot y avait été implanté par l'association Sport dans la ville, qui proposait également des animations récurrentes : « *Cette place, avant, quand il n'y avait pas de spot, et quand on avait de meilleurs moyens humains, beaucoup de moyens humains, on faisait de l'animation de proximité là-bas. [...] Il y avait But en Or et il y avait le centre social. Et donc, il y avait de l'animation tous les mercredis. Et ça réunissait petits, familles, grands, moyens, etc.* » (Entretien n°4). En raison de conflits d'usage avec les fédérations de foot d'Oullins-Pierre-Bénite, cette association a dû se retirer de ces espaces. Le terrain de foot est tout de même resté dans le cœur d'îlot, mais sans personne pour l'animer.

Malgré ces différences entre les deux résidences, l'implantation de ces équipements sportifs récents et colorés a eu un réel effet positif en rendant les cœurs d'immeuble plus agréables et plus jolis. Cet aspect-là est ressorti dans tous mes entretiens, aussi bien à Hautes Roches qu'à Ambroise Croizat : « *C'est plus agréable. Tu mets ta tête, tu vois un beau terrain. Avant, c'était... Ce n'était pas beau.* » (Entretien n°1) « *C'est un joli coin et ça plaît, je dirais, à la plupart des locataires d'ici. Je pense que ça plaît beaucoup. [...] Il y a encore des arbres pour s'abriter du soleil, on va dire, là-bas. Non, non, c'est joli. Ça a été bien fait, tout ça.* » (Entretien n°2). La mise en place de SPOT a donc eu un fort impact sur le cadre de vie des résident-es, et cela a répondu en partie aux demandes des habitant-es auprès de LMH.

De plus, les habitant-es de ces deux résidences étaient dans l'attente d'une réhabilitation, et d'autant plus lorsqu'ils et elles se comparaient avec leurs voisin-es. En effet, contrairement aux résidences environnantes qui ont bénéficié d'aménagements récents, les immeubles d'Ambroise Croizat et de Hautes Roches n'ont connu aucune réhabilitation depuis leur construction. Cela a provoqué de la rancœur chez certain-es habitant-es, qui ont eu l'impression d'être oublié-es, abandonné-es par le bailleur social. Ce sentiment s'est vu renforcé par le fait

que peu d'évènements étaient organisés dans ces résidences. Cela s'explique par l'absence d'un lieu adapté, manque que SPOT vient désormais résorber, mais aussi par la difficulté à mobiliser les moyens humains nécessaires. Par exemple, le centre social Graines de vie proposait des animations régulières à Hautes Roches, mais a dû arrêter par manque de ressources humaines : « *On était quatre animateurs sur le terrain. À date d'aujourd'hui, ça fait quand même trois, quatre ans, même cinq ans, que je suis toute seule pour pouvoir mener l'animation de proximité. Mais toute seule, je ne peux pas. Je n'ai pas d'animateur vacataire, je n'ai pas d'animateur, je n'ai pas les moyens pour aller sur le terrain.* » (Entretien n°3). Ces deux aspects ont contribué à dégrader la relation entre les locataires et le bailleur social. Etudions maintenant ce que la création des deux SPOT a changé dans cette relation, d'abord pour la résidence d'Oullins-Pierre-Bénite, puis pour celle de Vénissieux.

La résidence de Hautes Roches est divisée en deux parties, l'une nommée « les bleus » (Hautes Roches 2), et l'autre « les gris » (Hautes Roches 1). La partie des « bleus » se trouvant proche de l'usine Arkema, elle a bénéficié d'une récente réhabilitation pour la rendre conforme aux normes de prévention en cas d'explosion. Si la plupart des travaux ne sont pas particulièrement visibles des habitant-es du quartier, à l'instar des vitres qui sont désormais plus épaisses et dans un matériau plus résistant, d'importants changements ont été faits sur l'extérieur du bâtiment. Il y a eu une isolation par l'extérieur (ITE) et les façades des bâtiments ont été repeintes. Tout cela, en plus de protéger les habitant-es d'un potentiel accident de l'usine, donne un aspect propre et nouveau aux immeubles. A l'inverse, « les gris » n'ont bénéficié d'aucun travaux, ce qui ternit l'image qu'ont les locataires de la résidence : « *Le quartier prioritaire, pour certains, c'est Hautes Roches 1, donc le cœur d'îlot des gris, parce qu'aucun bâtiment n'a été rénové.* » (Entretien n°3). Le SPOT arrive donc à point nommé et permet au bailleur social de montrer son engagement à améliorer le cadre de vie de tous ses locataires. « *Il y a eu plus d'intervention sur une partie du patrimoine de LMH, et pas sur l'autre. Et donc, ce n'est pas négligeable pour les habitants. Donc, le spot est vécu comme un premier tremplin. [...] Mais c'est sûr que SPOT a amené quelque chose de positif, parce qu'on a fait quelque chose pour les habitants de Hautes Roches 1.* » (Entretien n°3). C'est intéressant de constater que bien qu'il y ait déjà eu auparavant un terrain de foot, cet investissement plus conséquent touche les locataires, qui se sentent davantage considéré-es par le bailleur social.

A la résidence Ambroise Croizat, les locataires ne bénéficiaient pas de ce terrain de jeu et exprimaient un fort sentiment d'abandon : « *Moi, ce qu'ils me disent, c'est qu'ils se sentaient complètement ignorés et seuls, abandonnés du bailleur, voire, du coup, des services de la mairie.* » (Entretien n°6). La construction de SPOT a permis au bailleur social de transmettre un message fort à ses locataires : LMH prend au sérieux le sentiment d'abandon qu'ils et elles ressentent et travaille pour améliorer leur cadre de vie. Ce message n'est peut-être pas encore clair pour toutes et tous les locataires, et il est important de prendre le temps de communiquer à ce sujet : « *Ça aussi, je pense qu'il faut le dire aux locataires : "Vous croyez qu'on a fait ça pour baratiner ? Non. C'est pour que vous puissiez avoir l'œil sur vos gamins. Vous savez qu'ils*

*sont là, vous êtes tranquille, voyez-vous, on se préoccupe pour vous." Mais il faut le dire. Comme ça, ils vont prendre conscience. »* (Entretien n°1). Néanmoins, la conseillère sociale que j'ai interrogée m'a affirmé que le message est bien passé chez les habitant·es qu'elle accompagne : *« Je pense qu'ils ont la sensation qu'on commence à s'intéresser à eux. »* (Entretien n°6).

## 2. Prendre en compte l'avis des habitants·es

Le SPOT est un projet qui permet d'améliorer la relation entre les locataires et le bailleur social sous un deuxième aspect. Les équipements sportifs ont été non seulement pensés pour les locataires, mais aussi avec eux. Le service développement social a œuvré pour récolter l'avis des résident·es concernant cet espace sportif, et leur proposer de choisir les équipements qu'ils et elles souhaitaient dans leur cœur d'îlot.

Cette méthode poursuivait un premier objectif : rendre les habitant·es acteur·ices de projets dans leur résidence et développer leur pouvoir d'agir. Cette concertation fait partie de la méthodologie de la création de SPOT, mise en avant sur le site internet dédié à l'équipement<sup>7</sup>. Celle-ci s'articule autour de 4 axes : fédérer, équiper, animer et impacter. Le premier axe se réfère donc à la concertation, afin d'obtenir l'approbation des résident·es, et est détaillé ainsi sur le site : *« Fédérer : concertation des locataires, des partenaires et des acteurs locaux pour identifier les besoins, choisir les équipements adaptés, choisir l'usage des structures et fédérer autour du projet »*. Cette concertation auprès des locataires est le fruit d'un travail des membres du service développement social et du cabinet Poly'Gones. Les locataires ont été invité·es à indiquer leurs préférences concernant les équipements via une application en ligne développée spécialement pour le projet par le cabinet Poly'Gones : le « Kenditu ».

Un véritable travail a été mené avec les acteur·ices implanté·es sur le territoire et connaissant bien le public, afin de recueillir l'avis du plus grand nombre de personnes possible. *« Rémi [Bullion, responsable du service développement social,] avait fait une concertation auprès de la population. On on nous a demandé de nous impliquer pour prévenir les gens, pour impliquer les gens à dire ce qu'ils souhaitaient qu'il se passe sur le quartier. Ils ont donc posé la question aux habitants, il y a eu une analyse faite auprès des habitants. Et c'est comme ça que Spot s'est créé. »* (Entretien n°4). Ce travail a porté ses fruits, car à Hautes Roches, près de 550 logements ont été concertés, avec un taux de 68% de participation<sup>8</sup>. Quant à Ambroise Croizat, la concertation a touché un public encore plus large, et le taux de réponse était de 92%<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> <https://spotbylmh.fr/>

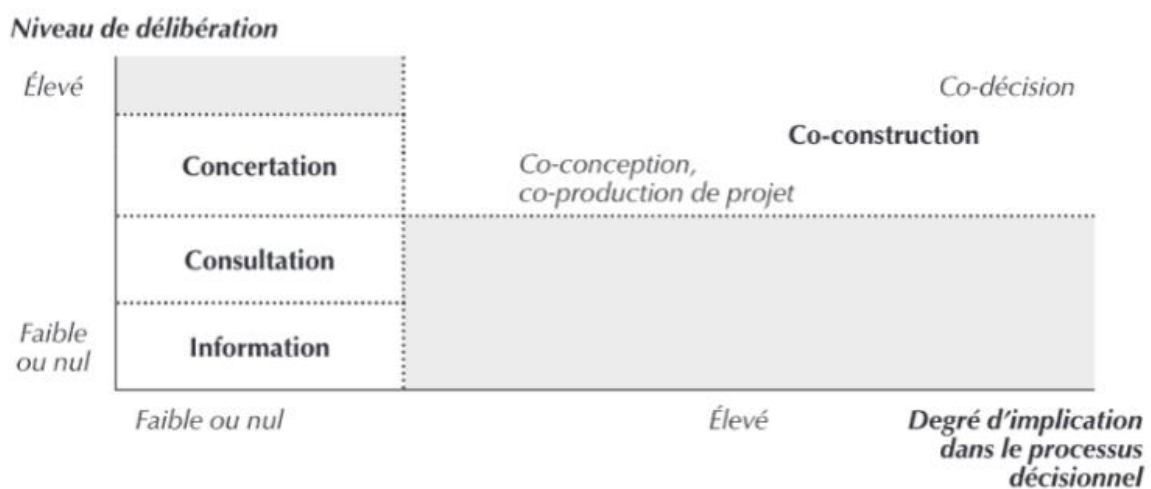
<sup>8</sup> <https://lmhandco.lmhabitat.fr/fiche-projet/?id=1316&nom=Lancement-du-premier-SPOT-%C3%A0-Pierre-B%C3%A9nité>

<sup>9</sup> Fig 1. Annexe

Les résultats de cette enquête ont été présentés aux habitant-es, qui ont ensuite pu visualiser et valider le projet en réalité virtuelle. Ils et elles ont ainsi été des parties prenantes de l'aménagement de leur lieu de vie tout le long du projet. De plus, les projets SPOT ont servi de tremplins pour répondre aux attentes des locataires. A Ambroise Croizat, sur 313 habitant-es ayant donné leur avis, 127 ont indiqué qu'ils et elles souhaitaient s'investir dans un futur jardin pour passer davantage de temps ensemble. Une demande à laquelle LMH va répondre, puisque les travaux des paysagistes commenceront d'ici septembre 2025. Une demande de résidentialisation est également ressortie, qui a aussi été prise en compte, car le projet est actuellement en étude en interne.

Le deuxième objectif de cette concertation était de s'assurer de l'acceptation, par les locataires, de l'aménagement du lieu, afin d'assurer sa pérennité. En effet, de nombreux exemples montrent qu'en l'absence de concertation préalable, de tels équipements sont souvent dégradés car non acceptés par leurs supposés bénéficiaires : *« Ainsi, un équipement mal pensé ou non adapté peut ne jamais rencontrer « son public » et être à l'origine d'une sous-utilisation, de tensions et de cristallisation des rapports entre les habitants et la collectivité, de dégradations urbaines par manque d'appropriation de l'équipement, de détournements de son utilisation, de conflits d'usages entre les opérateurs ou encore d'appropriations du lieu uniquement par certains groupes sociaux »* (Penel, 2024, p. 15). A Ambroise Croizat comme à Hautes Roches, la prise en compte de l'avis des locataires leur a permis de se sentir acteur-ices du projet, et ils et elles en ont pris soin par la suite. Cette concertation a donc été une clé de la réussite et de la pérennité des équipements sportifs : *« Mais heureusement qu'il y a eu ça. Parce qu'il n'y aurait pas eu ça, les équipements auraient été détériorés. »* (Entretien n°4).

On peut cependant signaler les limites de cette concertation. D'ailleurs, le mot juste pour décrire ce projet serait plutôt la consultation. Selon Michel Foudriat, les logiques de co-construction peuvent être classées en fonction du niveau de délibération – l'information, la consultation et la concertation – et du degré d'implication dans le processus décisionnel – co-conception, co-construction et co-décision – qu'elles permettent.



(Foudriat, 2019)

Voyons désormais où se situe le processus de participation mis en place pour préparer l'élaboration des deux SPOT. Le degré d'implication dans le processus décisionnel est faible, car les locataires ont uniquement participé dans les phases amont du projet, et pas dans la gouvernance. Il va donc s'agir de déterminer où se trouve l'initiative de LMH entre l'information, la consultation et la concertation. Le bailleur social n'a pas uniquement communiqué aux habitant-es au sujet de la présence future d'équipements sportifs au cœur de leur résidence – ce qui aurait été de l'information, « *le degré zéro de la participation* » (Foudriat, 2019, p. 30) – mais leur a demandé leur avis. Les habitant-es bénéficiaient d'un certain pouvoir de décision pour changer le choix d'équipement : « *On leur a quand même demandé de participer, même si le projet était quand même bien ficelé. Mais on a quand même dû réadapter des choses parce qu'ils nous avaient demandé des jeux, par rapport aux enfants, par rapport aux petits, par rapport à tout ça. Ce n'était pas prévu à la base. On a dû faire des modifications.* » (Entretien n°6).

Néanmoins, leur démarche n'est pas non plus assimilable à de la concertation, qui « *ne se réduit pas à une simple recherche d'avis ou d'opinions ; elle implique des interactions entre plusieurs acteurs, qui visent à l'explicitation des points de vue et à des confrontations d'arguments. La concertation n'aboutit pas à une décision, elle la prépare. La concertation n'est pas co-décision.* » (Foudriat, 2019, p. 30). Or dans notre cas, la prise de décision revenait *in fine* à LMH, qui se devait de répondre aux exigences des entreprises ayant accepté de financer le projet. « *Alors, à la base, déjà, tous les équipements ont été choisis en amont parce qu'ils étaient financés par des équipementiers. Ils savaient déjà à l'avance quel type d'équipement il y a. Donc, il y a une concertation sur les types de jeux, mais en fait, les jeux étaient déjà choisis. Ils étaient un peu biaisés indirectement. [...] Et en fait, par exemple, le tennis n'a pas été spécifiquement demandé.* » (Entretien n°3). Leur démarche se place donc plutôt au rang de consultation, définie comme suit : « *La consultation vise à recueillir l'avis d'acteurs concernés par la mise en œuvre d'un projet ou par une action mais qui n'ont pas été associés à son élaboration. [...] Dans la consultation, l'acteur décideur et dirigeant cherche un avis mais peut ne pas le prendre en compte malgré tout.* » (Foudriat, 2019, p. 30).

Néanmoins, ces consultations sont si rarement de mise lors des aménagements réalisés par les bailleurs sociaux, que même si elles peuvent sembler imparfaites et biaisées, elles plaisent beaucoup aux locataires. Ainsi, les retours des habitant-es auprès de leurs agents de résidence montrent qu'ils et elles sont satisfait-es d'avoir pu donner leur avis sur un sujet qui les concerne autant : « *Ils étaient quand même super satisfaits pendant la concertation. [...] Donc, on les a entendus. Et je pense qu'ils sont aujourd'hui plutôt satisfaits du résultat* » (Entretien n°6).

Les deux projets SPOT ont donc constitué un tremplin pour permettre aux locataires d'être davantage acteur-ices de leur cadre de vie. Ils et elles ont pu participer aux décisions concernant les espaces communs de leur résidence. Cela permet également d'améliorer la

relation entre le bailleur social et les locataires, car ces dernier·es se sentent davantage considérés.

## ***B) Permettre aux locataires de se réappropriier les espaces communs de leur résidence***

En finançant ces équipements sportifs, le bailleur social entend également permettre aux locataires de se réappropriier les espaces communs de leur résidence. Comme nous l'avons évoqué précédemment, nombreux sont les problèmes de squat et de deal dans les résidences en logement social. Un premier objectif inhérent à SPOT est d'occuper l'espace public pour y attirer des enfants et parents, et éloigner les jeunes dealers (1.). Le second vise à promouvoir l'appropriation des lieux par les habitant·es, tout en développant leur pouvoir d'agir et les rendant acteur·ices de la vie sociale de leur résidence. L'idée est ici de les inciter à proposer eux- et elles-mêmes des animations sur ces lieux sportifs (2.).

### *1. Occuper l'espace public pour lutter contre les problèmes de deal*

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les problématiques de squat et de deal sont récurrentes au sein des résidences en logement social. Avant la création de SPOT, les parents laissaient très peu leurs enfants jouer seuls dans la cour, par crainte de les voir se rapprocher des dealers. Toutes les personnes que j'ai interrogées m'en ont fait part. Premièrement, d'après le chef de projet adjoint politique de la ville à Oullins-Pierre-Bénite : « *Maintenant, de plus en plus, les points de deal touchent les enfants, les plus jeunes. [...] Et en fait, à force de créer du lien, ça légitimise, c'est normal que les jeunes soient là, fassent du deal, et après les jeunes, petit à petit, ils rentrent là-dedans, ils vont être guetteurs, et ainsi de suite, et après ils vont dealer, et tout ça. Donc il y a une vraie angoisse des parents, parce qu'ils sont conscients de ça.* » (Entretien n°3). C'est aussi le point de vue de la responsable du secteur jeunesse du Centre social Graine de vie de la même ville : « *Parce qu'ils se sentent en insécurité. Ils ne veulent pas laisser leurs enfants dehors. Ils ont raison. Moi, personnellement, je leur dis, ne laissez pas vos enfants traîner dans la journée parce qu'il y a des choses qui se passent.* » (Entretien n°4).

La stratégie adoptée par LMH pour lutter contre cette problématique est d'occuper l'espace commun des résidences pour éloigner ces publics considérés comme dangereux. Avec la mise en place des équipements sportifs, l'objectif est que le cœur d'îlot soit plus souvent occupé par des enfants et leurs parents, ce qui dissuade les jeunes dealers d'y aller : « *Et les jeunes d'ici, dès que c'est pour l'intérêt des enfants et des familles, ils ne vont pas aller... Au contraire, ils respectent beaucoup plus. Mais plus on laisse faire, plus on laisse à l'abandon les*

*endroits, plus ces endroits seront occupés par un autre public qui peut être néfaste à la sécurité des enfants. » (Entretien n°3).*

Au départ, les habitant-es n'étaient pas toutes et tous favorables à cette stratégie. Ils et elles craignaient que les équipements soient envahis par les squatteurs, et pensaient que les équipements sportifs ne régleraient pas le problème, voire l'amplifieraient. Mais depuis la mise en place de SPOT, beaucoup de locataires reconnaissent s'être trompé-es : *« Par contre, au début, avant de faire Spot, tous les locataires ont été interviewés. Je crois qu'il y a 93%, et c'était plutôt favorable. Moi, après, quand ça s'est construit, j'en avais beaucoup, peut-être les 7%, qui me disaient "ça ne sert à rien, ça va apporter des nuisances, ça sera cassé". Et ces personnes-là, elles en reviennent, elles disent "oui, on s'est trompées. Vous avez raison, parce que finalement, ce n'est pas dégradé, et c'est quand même bien investi. Il y a quand même du monde". » (Entretien n°6).*

La stratégie d'occupation de l'espace public porte ses fruits, comme en témoignent les deux agents de résidence à Ambroise Croizat : *« Je pense que ça a aidé, dans le sens où les plus grands pensent à deux fois avant de venir se mettre là et embêter les autres. [...] Mais avant que ça existe, quelquefois les petits partaient parce que les autres prenaient la place. Donc c'est ça que je pense qui a aidé et qui empêche maintenant les plus grands de venir les embêter. » (Entretien n°1).* *« Ça a changé. Au début, c'est eux qui s'installent dans les jeux. Il n'y a qu'eux. Dans les bancs, sur les bancs, il n'y a qu'eux. Mais depuis ce SPOT, là, rien du tout. » (Entretien n°2).*

Les animations proposées par les volontaires en service civique d'Unis-Cité ont également participé à la réappropriation de ces espaces publics. Faisant partie de la mission « Tous dehors ! », cette dizaine de jeunes a proposé des activités ludiques et sportives, à raison d'une fois par semaine par SPOT. Ils et elles étaient présent-es chaque mardi soir à Hautes Roches, et chaque mercredi après-midi à Ambroise Croizat. Peu à peu, leur présence a été acceptée par les jeunes qui squattaient dans la résidence, et les SPOT leur ont été implicitement réservés sur ces créneaux. Là encore, le service développement social s'est appuyé sur des acteur-ices du territoire, connaissant très bien les habitant-es du quartier, et notamment le Centre social Graine de vie, à Oullins-Pierre-Bénite :

*« Mais quand Unis-Cité venait, j'avais fait un tour avec eux en leur disant que je voyais les jeunes. Je disais, "écoutez, ça va être des jeunes Unis-Cité." C'est pour les jeunes, pour qu'ils puissent les repérer. Et en fait, eux, les jeunes, dès qu'ils voient qu'il y a quelqu'un pour s'occuper du quartier, ils ne vont pas les chercher. Mais il faut une connaissance. Ce n'est pas qu'on ne rentre pas dans le quartier comme ça. C'est pour enlever l'appréhension des intervenants d'Unis-Cité, parce que Unis-Cité, il y a des étudiants qui ne connaissent pas les quartiers, donc ils appréhendent. Et au contraire, le fait que quelqu'un connaisse le quartier et qu'il les accompagne pour faire le tour, pour leur expliquer que j'étais avec Gilliane, ils ont trouvé leur place. Donc maintenant, quand ils*

*viennent à Unis-Cité, il n'y a personne qui les embête. Au contraire, s'ils ont besoin d'aide, ils appellent les jeunes et ils viennent les aider. Le lien s'est créé. »* (Entretien n°3).

Les jeunes dealers eux-mêmes utilisent parfois le SPOT, mais plutôt dans des moments où les lieux sont vides, le matin ou le soir : *« Le matin, il n'y a que les jeunes. Les jeunes, ils sont tout le temps là-bas, ils font de la musculation. Ils font tout. Eux, ils ne se gênent pas. »* (Entretien n°2). *« Alors, je sais que la nuit, les jeunes, ils vont sur le terrain de basket, ils jouent au basket. Et ils font du sport. Mais c'est plus la nuit. Mais en journée, ils n'y vont pas, ils restent devant la barre [d'immeuble]. »* (Entretien n°6). En plus des équipements sportifs, les bancs installés aux abords de SPOT permettent à ces jeunes d'avoir un espace à eux : *« Par exemple, sur le secteur ados, on dit oui, ils squattent devant l'esplanade. Mais est-ce qu'il y a un endroit pour pouvoir accueillir ces ados ? Cette jeunesse ? Cette jeunesse aime bien rester toute seule. Avoir un espace. Un espace où il y a des chaises, où ils peuvent s'asseoir. Au moins, ils sont devant le public. Et ce n'est pas là où ils vont faire des bêtises. Surtout dans la journée. »* (Entretien n°3). Tout ceci contribue à apaiser les relations et à augmenter le sentiment de sécurité chez les habitant·es : *« Je pense qu'elles [les mamans] sont heureuses de voir ici ces enfants pouvoir jouer, en sécurité. »* (Entretien n°1). Les locataires se réapproprient donc petit à petit les espaces communs de leur résidence, même si c'est un travail de long terme : *« Peut-être, les locataires reprennent un peu leur place. Le fait qu'on ait investi cette place, ils reprennent, je pense, un peu. »* (Entretien n°6).

## *2. Proposer des conditions favorables à ce que les habitant·es s'investissent sur les lieux*

L'objectif de ce lieu est d'être animé et investi par toutes et tous : à la fois par des associations, mais aussi par les habitant·es eux- et elles-mêmes. Les résidences dans lesquelles sont implantés les équipements sportifs ne sont pas fermées par un portail, et le cœur d'îlot est donc accessible à toutes et tous. L'objectif était que cela puisse devenir un nouveau terrain de jeu pour les associations du territoire ainsi que pour les habitant·es des quartiers alentours.

Lyon Métropole Habitat mène un important travail de mobilisation des associations locales lorsqu'il organise des événements sur les SPOT, afin que celles-ci se fassent connaître des habitant·es et qu'elles s'approprient petit à petit les lieux. A titre d'exemple, la semaine SPOT Sénior qui a eu lieu à la mi-mai, et dont la mobilisation des partenaires était une de mes missions, s'est faite en collaboration avec l'Office municipal des sports (OMS) de Vénissieux. Cette organisation répertorie les différentes associations sportives présentes dans la ville, afin d'aider à leur coordination, et les aider à participer à des événements dont elles n'auraient pas forcément eu connaissance si elles étaient restées isolées. Le but est que les membres de ces associations découvrent le SPOT, soient invités à plusieurs reprises pour des événements organisés par LMH sur leurs résidences, et ensuite utilisent les équipements sportifs de manière

autonome. C'est le cas notamment de l'association JACSM, qui propose du basket, et qui était présente à la fois pendant la semaine SPOT Senior et l'après-midi Festi'SPOT du 11 juin, à Ambroise Croizat. A la fin de ce deuxième évènement, il nous a demandé, à Gilliane et moi, s'il pouvait aussi venir sur ces lieux avec sa propre équipe de jeunes basketteurs. Nous lui avons répondu par l'affirmative, avec enthousiasme !

A l'échelle nationale, les pratiques sportives auto-organisées se sont multipliées depuis les années 1990 avec la construction des équipements sportifs de proximité et la médiatisation d'évènements sportifs majeurs. « *Le sport fait alors rêver la jeunesse des banlieues françaises* », qui s'identifie à des héros sportifs et « *ces jeunes garçons (11 à 30 ans environ) se retrouvent fréquemment dans des espaces sportifs ouverts, le soir, le mercredi après-midi et le week-end* ». (Vieille Marchiset, 2010, p. 139). Les enfants des résidences Ambroise Croizat et Hautes Roches se retrouvent souvent pour jouer sur les SPOT : « *Mercredi, c'est le jour où les enfants ne vont pas à l'école. Mercredi, c'est le jour où on entend beaucoup les cris ici.* » (Entretien n°1). « *Les week-ends, même si c'est très masculin encore, il y a quand même du monde, et de plus en plus de monde au fil des mois. Je pense que ça va vraiment prendre cet été-là. J'ai cette impression, et les locataires aussi.* » (Entretien n°6).

Malgré le fait que les SPOT soient quelque peu cachés et enclavés, des enfants des alentours viennent profiter de cet espace : « *C'est que souvent on voit que c'est des gamins qui sortent des allées à côté. Donc je suppose que c'est parce que c'est plus proche qu'aller au stade.* » (Entretien n°1). L'enquête parle ici du stade Laurent Gérin, situé à quelques minutes à pied de la résidence Ambroise Croizat. « *Ils viennent même d'ailleurs. Il y a la Sacoviv juste en face, ils viennent jusque-là pour jouer [...] Oui, maintenant c'est connu, ce terrain, le jeu.* » (Entretien n°2). La Sacoviv est un autre bailleur social de la Métropole de Lyon, qui a des résidences à proximité à Vénissieux. Au-delà de ces jeux libres et auto-régulés, de véritables évènements ont été organisés par des habitant-es du quartier, comme me l'a expliqué la membre du Centre social d'Oullins-Pierre-Bénite : « *Des habitants de Père Bénite qui font un évènement samedi 7 juin sur le terrain de foot du quartier. Ils font un évènement, ils ramènent de la structure gonflable. Voilà, c'est des jeunes qui animent le quartier. Ils font animer le quartier.* » (Entretien n°3). Peu à peu, les associations et les habitant-es s'approprient les SPOT, ce qui contribue à les rendre acteur-ices de leur quartier.

Le choix de la mise en place d'équipements sportifs par LMH ne relève pas du hasard, mais bien d'une stratégie d'utiliser les avantages du sport.

### ***C) Utiliser le sport comme vecteur de lien social***

Le sport apparaît comme un moyen privilégié de recréer du lien entre les habitant-es, favorisant ainsi les rencontres et la cohésion sociale (1.). Les équipements sportifs sont

également pensés pour être inclusifs et intergénérationnels, ils cherchent à créer une mixité de genre et d'âge (2.).

### 1. Une activité favorisant les rencontres et la cohésion sociale

Si l'on peut penser, au premier abord, que les personnes qui pratiquent une activité physique ou sportive le font avant tout pour le goût du dépassement de soi ou pour leur santé, une étude de 2008 sur les pratiques sportives en France nous montre que les motivations sont bien différentes de celles qu'on croit : « Deux objectifs dominent l'entrée dans la pratique sportive, selon les répondants. L'un est la recherche du bien-être et d'un équilibre personnel, l'autre l'affirmation de la sociabilité, notamment celle des liens familiaux ou amicaux. Le sport est ainsi une pratique sociale dont le cadre varie : la famille (sports d'hiver), la sociabilité juvénile (football ou VTT) ou féminine (gymnastiques). Ces attentes se situent loin devant la recherche de la performance ou de la compétition et encore plus devant celle du risque. » (Mignon, 2008, p. 11). Ainsi, « à l'échelle locale, les associations sportives sont perçues comme l'un des piliers du lien social (23 %), davantage encore pour les 18-24 ans (32 %) » selon le Baromètre du lien social réalisé par l'Ipsos en 2023 (Dietsch, 2024, p. 84).

Sur les deux SPOT, les enfants jouent ensemble, se mélangent, se rencontrent. C'est aussi le cas des parents qui viennent les surveiller, et notamment des mères : « Il y a des mamans aussi, quand elles amènent leurs enfants. Surtout l'après-midi, quand ils finissent à 16h30, ils se posent ici. Ils ne rentrent pas tout de suite à la maison. » (Entretien n°2). Le fait qu'il y ait du monde sur ces espaces, situés en plein cœur des deux résidences, donne envie à d'autres personnes de sortir. « Et avec l'arrivée de SPOT, j'ai l'impression par contre qu'on recommence à les faire sortir. Mais que ça commence tout juste, tu vois. C'est encore très fragile. [...]. Ils se sentaient seuls, et j'ai l'impression que ça recrée un petit peu de la vie, et que les gens recommencent un peu à se parler. » (Entretien n°6).

C'est encore plus le cas pendant les événements : « Oui, ces événements-là permettent à des gens, malgré qu'ils habitent dans des bâtiments, ils ne se voient pas, des fois. Donc, c'est sur des moments conviviaux, qu'ils se rencontrent, ils disent des choses. » (Entretien n°4). J'ai pu moi-même le constater lorsque j'étais présente pendant des animations organisées par LMH. Lors du Festi'SPOT par exemple, une cinquantaine de locataires ont navigué entre les différents stands pour s'essayer à la pyrogravure, au cirque, ou encore au vélo-smoothie. Lors de mes entretiens, des idées d'animations pour réunir les adultes sont ressorties : « Je pense que l'animation adulte, un truc qui marche super bien, moi, je m'en souviens, quand j'étais petit, quand il faisait beau, ils mettaient une toile, il faisait du cinéma plein air. Et ça, pour les mamans, ça peut être bien. Elles se réunissent, elles boivent le thé ensemble. » (Entretien n°2). L'implantation des SPOT facilite donc les rencontres car elle permet une activité vectrice de lien social : le sport.

## 2. *Un espace inclusif et intergénérationnel, pour une mixité d'âge et de genre*

Les équipements ont été pensés, non seulement par les urbanistes mais aussi par les habitant-es, pour favoriser la pratique sportive de tous et toutes, et répondre à un double objectif de mixité : entre les âges et entre les genres.

D'une part, les équipements des deux SPOT sont adaptés à tous les âges. C'est d'abord une préoccupation du bailleur social, qui veille à la santé de ses locataires, et notamment à celle des plus âgé-es. Cette attention était particulièrement présente à Ambroise Croizat, dont l'un des immeubles est une résidence Vill'age, réservée aux personnes de plus de 65 ans. L'objectif de LMH était de mettre en place des équipements adaptés à ce public afin de leur faciliter la pratique d'une activité sportive, qui est un facteur clé pour une meilleure santé. Mais c'était aussi une volonté forte des habitant-es, qui ont exprimé leur souhait d'espace intergénérationnel lors de leur participation au questionnaire *Kenditu*. Les deux SPOT bénéficient donc d'espaces de mobilité pour les séniors comprenant des vélos elliptiques notamment. Bien que ces espaces leur soient réservés, les personnes âgées ne les utilisent pas souvent. Pour favoriser leur appropriation des lieux et concrétiser cette ambition d'espace intergénérationnel, LMH organise des semaine SPOT Seniors, telle que celle d'Ambroise Croizat qui a eu lieu autour du 12 mai dernier. Les personnes séniors ont pu découvrir des activités sportives adaptées à leur condition physique, à l'instar de la marche nordique, de l'athlétisme ou encore du rugby. Un évènement similaire avait été organisé à Hautes Roches, sous le même format. Certes, il faut reconnaître que peu de personnes avaient été présentes, mais les quelques personnes qui ont essayé les activités en ont été très satisfaites. De plus, les SPOT sont pensés également pour les plus jeunes. Les enfants de 3 à 6 ans ont eux aussi leur espace pour jouer, grâce à la forte demande des habitant-es en ce sens : « *Ils nous avaient demandé des jeux, par rapport aux enfants, par rapport aux petits.* » (Entretien n°6). Enfin, l'espace a été imaginé pour que les adolescent-es puissent s'y retrouver, notamment autour de tables de pique-nique. Cet aménagement plaît beaucoup : « *Il y a aussi des étudiants qui viennent se mettre là, sur place, et qui passent l'après-midi, comme les gens là, qui passent l'après-midi en train de regarder ce que font les autres. [...] Je dirais que c'est mixte ici, parce que même à des heures où il n'y a pas la possibilité de jouer, des fois il y a plein d'étudiants qui viennent ici, qui se mettent là. Et ça aussi, c'est quelque chose de bien pour les gens. C'est un lycée qu'il y a derrière.* » (Entretien n°1).

D'autre part, les SPOT ont pour objectif de lutter contre les inégalités d'accès au sport liées au genre. Avec un espace adapté aux jeux libres et autorégulés, l'ambition était de faire se rencontrer garçons et filles sur ces équipements sportifs. Il ne s'agit pas que de terrains de foot, qui attirent généralement davantage de garçons, mais aussi de terrains de volley, de tennis, de basket, de barres de traction, etc. Pour tenter d'atteindre la mixité de genre, les associations proposant des animations sur le lieu cherchent elles aussi à mobiliser les filles, et pas que les

garçons. « *Oui, quand il y a des animations, quand c'est cadré par des animateurs et tout, après, tout le monde est ensemble. Il n'y a pas de séparation homme-femme, on est tous ensemble. En fait, quand c'est sécurisé, encadré, etc., les parents laissent. Ils laissent. Mais quand c'est libre, ils ne laissent pas.* » (Entretien n°4). J'ai pu constater l'efficacité des animations pour mixer les publics lors du Festi'SPOT à Ambroise Croizat : pendant le rugby animé par l'USV Rugby de Vénissieux, garçons et filles se sont échangé la balle dans une ambiance joyeuse et compétitive, mais sans agressivité.

SPOT est un projet intéressant pour favoriser le lien social entre tous les habitant·es, mais aussi plus spécifiquement pour mélanger des publics qui sont souvent séparés, à savoir les hommes et les femmes d'une part, et les jeunes et les seniors d'autre part. L'espace créé n'est pas uniquement utilisé pour des pratiques sportives, mais aussi pour des événements de sensibilisation.

### ***D) Utiliser le nouvel espace pour l'organisation d'évènements qui sensibilisent les locataires à d'autres thématiques***

Avec l'implantation d'équipements sportifs au cœur des résidences, Lyon Métropole Habitat vise un dernier objectif : celui de sensibiliser les locataires à d'autres thématiques. Cet espace est vaste et peut être utilisé pour organiser des événements qui ne sont pas directement liés au sport. Le fait de proposer, conjointement à ces ateliers de sensibilisation, des activités conviviales et/ou sportives, permet au bailleur social d'attirer davantage les habitant·es. C'est ce qu'on appelle l'ingénierie du prétexte, et c'est ce que nous étudierons dans un premier temps (1.). Ensuite, nous nous proposerons d'analyser quelques événements ayant trait à des thématiques variées et qui montrent que cette stratégie fonctionne bien (2.).

#### *1. L'ingénierie du prétexte*

Avant la création de SPOT, LMH était parti d'un constat : il est difficile de mobiliser les locataires. Le bailleur social a donc souhaité changer de stratégie pour les attirer davantage, tout en ne perdant pas de vue ses objectifs de sensibilisation à des thématiques telles que la santé, l'alimentation saine ou l'insertion professionnelle. Il a été question de proposer quelque chose de ludique pour être plus attractif. La stratégie adoptée se nomme « l'ingénierie du prétexte ».

L'idée est simple : attirer les locataires via le sport ou des activités conviviales, pour les sensibiliser à d'autres thématiques. Comme nous l'avons évoqué dans la première partie, le sport facilite la rencontre avec le public : « *Parce qu'il permet de toucher de nombreux jeunes,*

*parfois très éloignés des structures institutionnelles, le sport peut constituer un bon outil pour les mobiliser ou remobiliser sur des sujets qui les concernent directement. [...] Qu'il s'agisse de travailler les questions liées à la santé, l'insertion, l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations ou la revalorisation de l'estime de soi, le sport apparaît comme un levier, notamment parce qu'il permet de partir des intérêts des jeunes eux-mêmes. » (Cahiers du pôle ressource, 2018, p. 3). C'est un aspect du sport que mettent en avant les personnes politiques, à l'image d'Hélène Geoffroy, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : « Dans nos quartiers populaires, les clubs sportifs sont des acteurs importants de la cohésion sociale et peuvent également être porteurs d'insertion professionnelle. » (Geoffroy, 2016, p. 1).*

SPOT est l'endroit parfait pour mettre en application cette stratégie. Il constitue en effet un point de repère central dans les deux résidences. Visibles de toutes et tous, des animations proposées sur ce lieu ont des chances d'attirer du public, et ce d'autant plus lorsqu'elles sont conviviales et animées. Il ne s'agit donc pas de faire des sensibilisations pendant lesquelles une information serait diffusée de manière descendante, mais d'inviter les habitant-es à se rendre dans un lieu qu'ils et elles connaissent pour pratiquer une activité et se rendre eux- et elles-mêmes compte des enjeux de chaque thématique.

## *2. Exemples d'évènements s'appuyant sur cette stratégie*

De nombreux évènements ont été proposés sur les deux SPOT, et particulièrement sur celui de Hautes Roches en raison de son ancienneté, pour attirer l'attention des locataires sur d'autres thématiques. Sur ce SPOT, un premier évènement a été organisé autour de l'alimentation en 2023, dont les ambitions sont décrites sur le site internet *LMH&Co* (site permettant de référencer l'ensemble des actions mises en place par le développement social sur le territoire de la Métropole de Lyon) :

*« Rendez-vous gourmand, ce grand buffet participatif est aussi, et surtout, l'occasion de promouvoir une alimentation saine et équilibrée auprès des Pierre-Bénitain-es. Un moment convivial qui s'inscrit dans le programme Spot de LMH, en partenariat avec l'association bellebOuffe, la Métropole de Lyon, le centre social Graine de vie et la Sauvegarde 69, présents sur place pour sensibiliser les habitant-es aux enjeux de l'alimentation en matière de santé et prévenir la précarité alimentaire. »<sup>10</sup> (Fiche *LMH&Co*, « Un banquet participatif », 2023)*

D'autres évènements ont été organisés autour de la santé et du handicap. C'est le cas de la semaine SPOT Seniors, qui, en plus de proposer des activités sportives adaptées aux

---

<sup>10</sup> <https://lmhandco.lmhabitat.fr/fiche-projet/?id=2293&nom=Un-banquet-participatif>

personnes seniors, leur proposait de faire un dépistage avec les infirmières de l'ICOPE et de la CPTS de St-Fons et Vénissieux. Le Festi'SPOT qui a eu lieu le 18 juin à Hautes Roches était également centré sur cette thématique : à côté des ateliers d'activités manuelles et sportives se trouvait un stand de sensibilisation sur les enjeux pour la santé d'une alimentation saine, animé par les associations bellebOuffe et F4, toutes deux implantées à Oullins-Pierre-Bénite. Des professionnelles nutritionnistes de l'association Sens et savoirs étaient également présentes pour transmettre leurs connaissances aux locataires. Concernant la sensibilisation au handicap, les habitant-es avaient été invités, lors du Challenge SPOT de 2024 à Hautes Roches, à essayer des activités sportives adaptées : ceci-foot, basket fauteuil... Une manière ludique et conviviale de se mettre à la place d'une personne en situation de handicap, donc éventuellement de faire preuve de davantage de compréhension à l'avenir.

Enfin, les thématiques de l'insertion et de l'emploi sont elles aussi abordées sur les SPOT. Un premier job dating a été organisé le 17 mai 2023 à Hautes Roches. 26 entreprises, en majorité des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE), ont été invitées et 150 candidat-es se sont présentés. Une réussite qui, peut-être, n'aurait pas été la même sans la proposition, en parallèle, d'activités sportives. Un forum de l'emploi sera également organisé à Ambroise Croizat, le 3 juillet prochain. Cela représente aussi une occasion pour les services de LMH de travailler en collaboration avec d'autres structures. Si ces évènements sont organisés par le service de l'insertion, ils sont en réalité le résultat d'un travail conjoint avec le service développement social, qui connaît les habitudes des résident-es sur le SPOT et les associations partenaires sur le territoire.

Les deux projets SPOT sont porteurs d'ambitions fortes, et ce dans des domaines très variés. De l'amélioration de la relation entre les locataires et le bailleur à la création d'un espace inclusif et intergénérationnel, en passant par la sensibilisation des locataires à des thématiques annexes, les équipements sportifs ont pour ambition d'avoir un réel impact social sur la qualité de vie des résident-es. Cependant, ce n'est pas si facile.

### **III. La persistance de freins à lever pour atteindre pleinement les différents objectifs**

Dans la partie précédente, nous avons constaté que les nombreux objectifs poursuivis par les SPOT semblaient être remplis. Néanmoins, certains d'entre eux ne le sont qu'imparfaitement et il reste des obstacles à dépasser. Dans un premier temps, nous verrons qu'il est encore difficile de cibler tous les publics et de faire de SPOT un réel espace mixte et intergénérationnel (A). Ensuite, il est important de signaler que la relation entre le bailleur social et les locataires reste fragile et que SPOT n'a pas su régler toutes les problématiques (B). Enfin,

nous constaterons que l'enjeu principal est d'animer le lieu, et que bien que cela fasse partie des objectifs premiers de LMH, cette tâche est difficile à accomplir (C).

### ***A) La difficulté à mobiliser tous les publics***

Bien que cela soit l'un des premiers objectifs sous-tendant les projets SPOT, favoriser la mixité du public reste encore difficile. Lors de mes entretiens et de mes présences sur les deux SPOT, j'ai pu constater que les mixités de genre (1.) et d'âge (2.) n'étaient pas encore parfaites.

#### *1. Une mixité de genre loin d'être atteinte*

La mixité de genre est plus ou moins difficile à atteindre selon les âges des enfants. Les plus jeunes réussissent à se mélanger assez facilement, même si les garçons restent les plus nombreux : « *C'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de filles, mais on voit quand même quelques-unes, des petites filles qui viennent jouer avec les garçons.* » (Entretien n°1). Ces dernier-es se retrouvent les soirs après l'école, les mercredis après-midi ou les week-end et utilisent surtout le terrain de foot : « *Je vois souvent beaucoup d'enfants, soit au terrain de basket, soit ici [au city stade].* » (Entretien n°1). En revanche, à partir d'un certain âge, les filles sont beaucoup plus rares à utiliser le SPOT, en raison de la pression sociale qu'elles ressentent : « *Moins de 12 ans, oui. À partir de 12 ans, c'est terminé. Il y a le regard de l'autre. Il y a les frères. Il y a l'image. Si elles veulent faire du sport, elles vont à la fontaine. Elles ne restent pas dans le quartier. Elles vont ailleurs. Parce qu'il y a une pression sociale du quartier, le regard de l'autre.* » (Entretien n°4).

Si l'un des objectifs des animations proposées sur les SPOT est justement d'inviter les filles à participer elles aussi aux jeux sportifs, cela reste un idéal difficile à atteindre. Cela peut s'expliquer par le choix des activités, qui attirent davantage les garçons. Par exemple, les jeunes d'Unis-Cité proposaient systématiquement des matchs de foot et/ou de rugby, et les filles étaient systématiquement présentes en très petit nombre, voire absentes. Et lorsque ces dernières viennent jouer sur les SPOT pendant les temps d'animation d'Unis-Cité, elles sont bien souvent reléguées en dehors des équipements, pour des jeux libres et autorégulés. Pour capter davantage de filles, d'autres efforts sont donc à fournir. Il faut en effet proposer des activités moins genrées pour essayer de toucher un public plus mixte. Comme je l'ai évoqué plus tôt, les jeux et ateliers proposés lors des deux Festi'SPOT visaient cet objectif-là. Au lieu de proposer un match de rugby, les animateurs ont invité les enfants à se joindre à eux pour une balle à 10, ce qui a su réunir davantage de filles. De même, aucun match de football n'a été proposé, pour éviter que

les garçons n'accaparent le terrain et occupent tout l'espace. Le cirque et les ateliers de sensibilisation autour de la nourriture ont également su réunir garçons et filles.

Néanmoins, il est important de faire remarquer que cette problématique n'est pas propre aux SPOT, mais qu'on la retrouve dans la plupart des équipements sportifs, et même dans beaucoup d'autres espaces de la société. En effet, ces lieux sont particulièrement difficiles à rendre mixtes en raison de leurs caractéristiques : *« Et là, c'est sûr que si toi, en plus, tu combines les enjeux de l'espace public, les enjeux de la pratique sportive, et les enjeux du plein air, en fait, tu combines trois critères qui sont déjà des freins à la mixité. »* (Entretien n°5). D'une part, les sports sont associés à des représentations sociales différentes : certaines activités vont être plutôt associées au genre masculin (football, rugby...), tandis que d'autres davantage au genre féminin (gymnastique, danse...). D'autre part, la socialisation – c'est-à-dire *« la façon dont la société forme et transforme les individus »* (Darmon, 2023, p. 2) – inculque des compétences différentes aux enfants selon leur genre. *« Ce qui s'intériorise alors à travers la socialisation de genre, « ce ne sont pas seulement des identités féminine ou masculine – des définitions de soi comme fille ou garçon –, mais aussi et surtout des dispositions sexuées, c'est-à-dire des manières durables d'agir, de penser et de percevoir, socialement codées comme féminines ou masculines et attendues d'un sexe plus que de l'autre ». »* (Court, *Sociologie des enfants*, cité par Darmon, 2023, p. 25). Les garçons seront davantage incités à occuper l'espace et à faire preuve d'un esprit de compétition que les filles, ce qui explique qu'il est plus difficile pour ces dernières d'utiliser les équipements sportifs. Néanmoins, il est important de préciser que cette réalité ne concerne pas que les QPV mais se retrouve dans des quartiers bien plus favorisés. Nous pouvons citer à ce titre les équipements de street workout sur les berges du Rhône, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, où il est très rare de voir des femmes. Cet aspect ressort également dans le bilan du plan 5000 équipements sportifs : *« Priorité des politiques sportives publiques depuis de nombreuses années, le public féminin est présent dans 96% des équipements réalisés grâce au plan 5.000. Un bémol toutefois : la part moyenne d'utilisation des équipements sportifs pour une pratique féminine n'est encore que de 35%. »* (Lesay, 2025, p. 2).

Pour essayer d'attirer davantage de filles sur ces espaces, une piste d'action serait de proposer des ateliers en non-mixité. Cependant, cette solution ne s'adresse pas à tous les types de public, et dans le cas de SPOT, il vaudrait mieux renforcer les démarches d'aller-vers. C'est ce qu'explique le coordinateur de la Bifurk à Grenoble, une association certes extérieure au projet SPOT mais ayant elle aussi des équipements sportifs en extérieur et poursuivant des objectifs de mixité du public :

*« Toutes les activités qu'on fait ici en non-mixité, ça renvoie à la moitié de notre public bobo. Pour être clair, il n'y a pas de malentendu, il y a une vraie sensibilité, quoi. Pour l'autre moitié de notre public, qui est public plutôt quartier, plutôt précaire, ce n'est pas simple. Ce ne sont pas les mêmes enjeux. Disons que ça devrait être accompagné, je pense, de plus de médiation. Ce n'est*

*pas en proposant une session en non-mixité que les gamines de la barre d'immeubles qui est un peu au sud viendront d'elles-mêmes, pour être clair. Il y a vraiment cette logique d'aller vers de sensibilisation et d'accompagnement. »* (Entretien n°5).

La mixité est également difficile à obtenir entre les âges.

## *2. Les adultes et les jeunes, bien moins nombreux·ses à utiliser le SPOT*

L'objectif de créer un espace intergénérationnel n'est qu'à moitié rempli, les adultes utilisant très peu les équipements SPOT de leur propre initiative : *« On ne voit pas souvent les adultes pratiquer des activités dans le cœur de l'îlot. C'est plutôt quand même des enfants. »* (Entretien n°3). Le seul usage que j'ai pu remarquer est au niveau de l'espace de street workout, où quelques hommes utilisaient les barres de traction. Mais la plupart des parents sont difficiles à toucher et utilisent uniquement les chaises et les bancs à proximité du SPOT pour surveiller leurs enfants : *« Ce sont surtout les enfants et les mamans et les papas, ils sont assis à côté, surtout quand ils viennent jouer là, pour qu'ils ne posent pas de problème. »* (Entretien n°1).

Les adolescents sont un public encore plus difficile à toucher, car ils et elles ne se mélangent pas aux plus jeunes, que ce soit pendant les temps libres ou lors d'animations. *« Alors que les enfants et les familles qui viennent pour voir leurs enfants etc., on arrive à les toucher. Donc, c'est plutôt intéressant mais c'est surtout la tranche d'âge ados qu'on aura du mal à toucher. »* (Entretien n°3). Le lieu n'est pas parfaitement intergénérationnel parce que les personnes de différents âges, bien qu'elles utilisent toutes SPOT, ne se rencontrent pas et restent dans des cercles de personnes proches.

Encore une fois, cette difficulté est en partie levée lors des animations, où les organisateur·ices cherchent à cibler tous les publics. Ainsi, pendant la semaine SPOT Seniors, les quelques personnes âgées présentes se sont prêtées au jeu et ont essayé le rugby. Mais pendant ce temps, les plus jeunes étaient déjà parti·es sur une autre activité, à savoir un match de volley. Ces publics sont donc difficiles à faire se rencontrer, mais il est important de garder en tête les volontés des habitant·es et de s'adapter au contexte local. De nombreux facteurs expliquent la réticence de certaines personnes à venir pratiquer une activité sportive sur SPOT. Il y a en premier lieu le fait que cet espace se trouve en cœur d'îlot, sous le regard de toutes et tous. *« À l'inverse, par exemple, pour des adultes, ou les femmes qui veulent faire du sport, en cœur d'îlot, d'être visible par tout le monde, ça pose un frein. C'est qu'elles ne veulent pas forcément avoir le regard des autres quand on fait du sport. Donc, ça a des avantages, peut-être, pour certaines tranches d'âge, peut-être moins pour d'autres. »* (Entretien n°3). Cette gêne vis-à-vis du regard des autres se cumule avec d'autres éléments, comme la peur de chambouler ses habitudes et son rythme de vie. Le fait que tous les âges ne se mélangent pas facilement n'est donc pas spécifique au SPOT. Il est important de prendre en compte tous ces éléments et

d'écouter les envies des locataires, au risque d'imposer une utopie d'un public parfaitement intergénérationnel, qui pourrait finalement ne pas plaire aux premier·es concerné·es : « *Après, si la résidence est comme ça, il faut s'adapter à la résidence. Ce n'est pas à nous, tu vois, à imposer... Oui, ou en tout cas, demander avant.* » (Entretien n°6).

En plus de se confronter à une difficulté de cibler tous les publics, les SPOT ne résolvent pas toutes les problématiques des habitant·es en logements sociaux.

## ***B) Une relation bailleur/locataire toujours fragile***

Malgré les efforts faits par Lyon Métropole Habitat pour améliorer la relation qu'il entretient avec ses locataires en implantant les SPOT, l'objectif est difficile à atteindre et certains éléments continuent de raviver la colère et la rancœur des habitant·es. Il s'agit, d'une part, de défauts techniques dans les équipements sportifs (1.) et, d'autre part, de problématiques plus générales et non liées directement aux SPOT (2.).

### *1. Des défauts dans les équipements qui attisent la colère des locataires envers le bailleur social*

Des critiques ont été soulevées, lors de mes entretiens, concernant des aspects techniques des équipements sportifs qui auraient pu être mieux pensés. Les usager·ères se plaignent, dans un premier temps, du manque de poubelles sur les deux SPOT. Situées à des endroits peu stratégiques, elles sont peu nombreuses et expliquent en partie que les terrains soient si vite remplis de déchets. « *Au début, à chaque jeu, il y avait une poubelle. Mais là, il n'y en a qu'une seule. Et encore, elle est super loin. Oui. Ils ont enlevé les poubelles. Ils ne les ont pas remplacées.* » (Entretien n°2). Cela dissuade certaines personnes d'utiliser les SPOT : « *C'est un endroit où il y a des déchets, où il y a des points de deal, ou des voitures qui sont désossées. Le premier impact visuel que vous avez, c'est comme un entretien d'embauche : vous n'avez pas envie d'aller dans un quartier si la première image que vous voyez ne vous donne pas envie.* » (Entretien n°3).

Deux autres éléments manquent sur les deux SPOT, d'après la plupart des personnes que j'ai interrogées. Premièrement, une fontaine à eau aurait été la bienvenue sur ces espaces bénéficiant de très peu d'ombre et devenant des vrais îlots de chaleur en été : « *On est sur des endroits de pic de chaleur. Vraiment un îlot de chaleur. Donc de penser un peu à une intégration paysagère, des brises soleil, amener de l'eau, ça aurait pu être intéressant.* » (Entretien n°2). Le deuxième élément ne concerne que le SPOT d'Ambroise Croizat, sur lequel le terrain de

volley est incomplet : « *Ils ont fait un terrain tout beau, tout neuf, mais il n'y a pas de filet. Le filet, c'est qui qui le ramène ? Ne faites pas de terrain de volley si vous avez peur qu'ils volent le filet. Je vois mal les jeunes venir avec leur propre filet.* » (Entretien n°2).

*« La poubelle ça va apporter beaucoup aux locataires. Premièrement ça va les responsabiliser, après ils vont arrêter de jeter partout, le terrain SPOT sera beaucoup plus propre. Qui dit terrain SPOT beaucoup plus propre, dit beaucoup plus attrayant. Et la fontaine, c'est un peu en corrélation, parce que là ils jettent leurs bouteilles de partout. Donc avec une fontaine, ils remplissent leur bouteille, tout le monde est content. Ça c'est vraiment les deux gros points, et un filet de volley. Et puis le terrain sera parfait après. »* (Entretien n°2).

Toutes ces remontées montrent que les quelques défauts de ces équipements sont directement pointés du doigt par les locataires. Cela renforce leur sentiment que le bailleur social ne met jamais en place ce qu'ils et elles demandent, qu'il fait la sourde oreille. En réalité, il existe d'importantes contraintes techniques qui peuvent expliquer que les habitant-es attendent longtemps avant de voir leurs souhaits accomplis. Concernant le ramassage des déchets, LMH s'est vite rendu compte du défaut des SPOT, mais les démarches à accomplir pour la construction de nouvelles poubelles sont longues et fastidieuses : « *Donc LMH a demandé un diagnostic à un partenaire aussi, et a fait venir une entreprise pour étudier le devis, et en fait, depuis, on n'a pas de poubelles qui ont été encore rajoutées.* » (Entretien n°3). De plus, ce n'est pas seulement lié à un défaut d'aménagement, mais aussi à de l'incivilité, comme en témoignent les agents de résidence : « *C'est vrai que ce n'est pas non plus que le fait qu'il n'y a pas de poubelle. C'est vrai que les gens jettent par la fenêtre. Ils jettent, ils jettent, ils jettent. C'est perdu, je ne sais pas pourquoi.* » (Entretien n°2). C'est une grosse problématique pour le bailleur social, qui doit financer du sur-entretien pour le ramassage des déchets : « *Normalement, le piquetage, c'est assez rapide. Là, le piquetage, il y a vraiment quasiment un quart de la journée. C'est vraiment infernal.* » (Entretien n°2). C'est tout l'objet des événements de sensibilisation organisés par LMH : communiquer des informations clés aux locataires concernant la gestion des déchets et l'impact de leurs gestes, pour les inviter à changer leurs pratiques. Le bailleur social souhaite ainsi lutter contre cette problématique main dans la main avec les locataires. Un objectif louable, mais pour lequel il y a encore un long chemin à parcourir.

## *2. La problématique de la sécurité, qui dissuade de l'usage de SPOT ou entretient un mécontentement envers le bailleur*

Bien que la problématique du deal aux pieds des immeubles ait été améliorée avec la construction des SPOT, les locataires ressentent un sentiment d'insécurité très fort dans leur résidence. Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, cela les freine à utiliser les équipements

ou à laisser leurs enfants les utiliser. « *Si on avait mis quelque chose comme des dos d'âne, ils ne seraient pas passés là avec les motos. [...] Parce que s'ils viennent, ils courent par-là, je pense qu'ils ne vont pas faire mal, mais en moto, c'est dangereux.* » (Entretien n°1). Certain-es se plaignent également du bruit que ces jeunes font la nuit, en jouant au basket sur le SPOT notamment : « *Surtout quand ils jouent au foot, le soir, tard, les jeunes. Ça résonne beaucoup. Quelques personnes âgées, vraiment, ils ne sont pas contents. [...] Surtout quand il fait chaud, et qu'ils n'arrivent pas à dormir.* » (Entretien n°2).

Là encore, les habitant-es en veulent au bailleur social, comme à la ville et à la police nationale d'ailleurs, de ne pas réussir à résoudre ces problèmes, et l'accusent parfois de ne pas se confronter à ces enjeux. Pour autant, ce n'est pas uniquement le rôle du bailleur social, mais celui de tout un ensemble d'acteur-ices (hommes et femmes politiques, membres des secteurs, public, associatif, scolaire...). Ce sont des problématique structurelles, à régler sur le temps long, et qu'un équipement sportif ne peut pas résoudre à lui tout seul :

*« Mais qui pouvait réellement croire que les réponses sportives seraient en mesure, à elles seules, de résoudre durablement des problématiques liées aux conditions de vie, de logement, d'éducation, de formation, d'emploi et de santé, c'est-à-dire à des choix politiques, économiques et urbanistiques ? La persistance, voire la dégradation de la situation sociale, jusque dans les territoires ruraux, incite à faire évoluer les réponses envisagées dans le cadre de la politique de la Ville mais aussi à mobiliser davantage de moyens humains et financiers. »* (Charrier et Jourdan, 2015, p.65).

Certain-es locataires critiquent aussi LMH d'avoir investi tant d'argent dans des équipements sportifs et non dans l'intérieur de leur logement notamment : « *Après, ils aimeraient bien que ce soit aussi sur la sécurité, la propreté et le confort de vie, c'est-à-dire l'intérieur de leur logement ou la question des charges, tout ce qui va les concerner.* » (Entretien n°3). Néanmoins, un argument qui ressort dans la plupart des entretiens est qu'on ne réussira jamais à satisfaire tout le monde : « *Ça a changé ! Le deal, ça ne changera pas de toute façon. Ici, ailleurs, partout : ils sont partout de toute façon. Mais le SPOT là, les locataires sont contents. Vous avez monté le taux de satisfaction avec ce projet. Ils sont contents, à part quelques personnes, mais de toute façon il y en a toujours qui ne sont pas contents. Ya que Mme \*\*\*\*\*, ya qu'elle qui se plaint, parce qu'elle est juste en face.* » (Entretien n°2).

La relation entre le bailleur et les locataires est donc toujours fragile, et les projets SPOT ne permettent pas de résoudre toutes les problématiques. Surtout, ces équipements sportifs permettent de prendre conscience des enjeux les plus urgents à traiter afin de travailler à l'amélioration des liens entre ces deux acteurs.

## ***C) L'enjeu principal : animer le lieu***

Au fil de notre étude, nous avons constaté que beaucoup de freins réussissaient à être levés, du moins de manière partielle, grâce à l'animation des équipements sportifs. Cependant, les activités proposées ne sont pas encore suffisamment régulières pour voir tout le potentiel des SPOT. Cette réalité peut s'expliquer par le temps long que demande l'adaptation au contexte local (1.), mais également par les difficultés de coordination des acteur·ices du territoire (2.).

### *1. S'adapter au contexte local*

Pour animer les deux SPOT, Lyon Métropole Habitat cherche à mobiliser des associations locales en priorité. Le bailleur social s'appuie donc sur un large réseau de structures, faisant toutes parties de l'Economie Sociale et Solidaire. Certaines sont implantées depuis longtemps sur le territoire et connaissent très bien les publics, d'autres sont plus récentes. Un réseau s'est peu à peu créé, entre les associations et les financeurs. Les bailleurs sociaux jouent un rôle important dans la pérennité de ces structures, puisqu'il contribue financièrement à leur projet. De plus, ces acteurs permettent aux organisations de l'ESS d'augmenter leur impact social en leur proposant une variété de missions. Dans le cas des SPOT, l'objectif de LMH est que les associations interviennent plusieurs fois sur ces équipements sportifs pour qu'elles s'y sentent à l'aise et qu'elles investissent ces lieux de manière autonome ensuite.

Le travail d'animation des SPOT s'appuie donc sur ce réseau d'acteur·ices de l'ESS, basé à Vénissieux et à Oullins-Pierre-Bénite. La cheffe de projets en charge des territoires sur lesquels les SPOT sont implantés a cherché à se reposer sur des structures coordonnant elles-mêmes d'autres associations. Pour Ambroise Croizat, elle a fait appel, pour des animations culturelles, au Centre Associatif Boris Vian (CABV) et, pour le côté sportif, à l'Office Municipal des Sports (OMS) de Vénissieux. Le CABV est un équipement municipal qui propose aux associations vénissiennes des locaux et des moyens techniques. Elle a pour mission d'accompagner les associations dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets. L'OMS, quant à lui, a pour objectif de rassembler et fédérer tous les acteurs du mouvement sportif, les associations sportives ainsi que toutes les personnes intéressées par le sport. Il vise également à être force de proposition auprès de la Municipalité de Vénissieux en matière de politique sportive. L'idée de LMH est de s'appuyer sur ce réseau déjà bien constitué, et de jouer uniquement un rôle de coordination de l'ensemble. Cette démarche respecte ainsi la préconisation faite par Charrier et Jourdan, de s'adapter au contexte local :

*« La primauté des contextes locaux doit inciter les acteurs à construire leurs réponses, dans leur situation. Il s'agit ainsi d'envisager le recrutement, la gestion et la formation des intervenants de terrain ; le financement plus ou moins*

*durable des projets ; les modalités d'implication des jeunes et des partenaires ; le choix des pratiques sportives utilisées en fonction de la culture sportive locale ou, encore, la capacité des acteurs à travailler en transversalité entre des secteurs aussi différents que le sport, la culture, la jeunesse, l'éducation populaire et le travail social. Cela s'oppose à l'idée selon laquelle il faudrait reproduire, cloner, dupliquer, etc., des « bonnes pratiques » qui auraient été identifiées dans des actions expérimentales. » (2015, Charrier et Jourdan, p. 64).*

Néanmoins, créer un réseau, et instaurer un climat de confiance avec les associations partenaires demande beaucoup de temps. Or, les SPOT sont des projets plutôt récents, surtout celui mis en place à Vénissieux, ce qui explique que les animations régulières y soient encore rares. *« Sur SPOT, ils [les jeunes d'Unis-Cité] viennent le mardi soir, et certains mercredis après-midi, c'est tout. Donc ce n'est pas suffisant pour... L'animation sur cette esplanade des gris, elle doit se faire tous les mercredis. Il faut que ça soit une continuité. »* (Entretien n°4). Les nouveaux équipements sportifs aideront à coordonner l'action des acteur·ices du territoire, mais c'est un travail de longue haleine et il faudra attendre quelques années avant de voir les résultats : *« Je pense que c'est en train de prendre. C'est encore trop neuf. Tu vois, ça ne fait même pas un an. [...] Je pense qu'il y a du boulot encore à ce côté-là. »* (Entretien n°6).

## *2. Un objectif d'animations régulières difficile à atteindre*

Mettre en place des animations régulières sur des équipements sportives est une tâche complexe et fastidieuse. En effet, cela nécessite un important travail de mise en relation entre les acteur·ices du territoire. Dans le cadre de mon stage, j'ai eu la charge d'organiser la programmation des deux Festi'SPOT. Pour ce faire, ma cheffe de projet souhaitait au départ s'inspirer du système mis en place par le chef de projet adjoint politique de la ville, à Oullins-Pierre-Bénite. Ce dernier, dans le cadre de la programmation des « Quartiers d'été », a réalisé un appel à projets sous forme de questionnaire. La cheffe de projets et moi-même avons souhaité reproduire ce système afin de gagner du temps dans l'organisation des Festi'SPOT. Malheureusement, nous n'avons pas eu le temps de le publier suffisamment tôt, et j'ai donc été chargée de prendre contact individuellement avec toutes les associations. Cette tâche est extrêmement chronophage, puisqu'il m'a fallu une journée entière pour appeler toutes les structures que nous avons repérées et leur proposer de participer à nos événements. L'exigence de territorialité m'a contrainte à contacter des associations différentes pour chacun des deux SPOT, même si elles proposaient sensiblement la même activité. De plus, un unique appel était rarement suffisant pour fixer tous les éléments administratifs (devis, RIB, bons de commande...) et techniques (lieu et heure de rendez-vous, matériel et espace nécessaires...) et de nombreux mails ont également été échangés. Enfin, j'ai dû relancer à plusieurs reprises certaines structures qui étaient peu joignables. Toutes ces étapes demandent beaucoup de temps,

et si c'est déjà le cas pour un évènement d'une après-midi, nous pouvons aisément imaginer ce que cela représente pour des animations régulières tout le long de l'année.

Pour réaliser à bien cette tâche, il y aurait donc besoin de renfort en ressources humaines :

*« Le nerf de la guerre, c'est la RH, c'est les équipes dédiées au pilotage de ce genre de projet. En plus, c'est assez complexe parce que c'est à cheval entre plusieurs missions. C'est-à-dire qu'il faudrait quasiment autant un éduc qui fasse de « l'aller vers » et une autre personne qui s'occupe de tout ce qui est de l'ordre plutôt de la coordination avec tout ce qui est l'encouragement des dynamiques collectives. Enfin, ce sont souvent des grands écarts. Ce n'est pas simple, quoi. »*  
(Entretien n°5).

C'est ce que l'OMS avait souhaité faire, en embauchant une personne en service civique, spécifiquement dédiée à la coordination d'associations pour l'organisation de temps forts sur Vénissieux. Mais la création d'un poste en service civique est fortement réglementée, et cette idée n'a pas pu être concrétisée. En l'absence de ce poste, il reste difficile de mobiliser les structures pour qu'elles s'approprient les lieux.

Surtout, les associations ne savent pas bien comment intervenir sur les SPOT car les conditions sont différentes de celles dont elles ont l'habitude. La première difficulté réside dans le type d'équipements, puisqu'il s'agit ici d'équipements en extérieur, contrairement aux gymnases. De plus, leur public habituel est captif puisqu'il s'agit de personnes qui ont adhéré à leur association et qui se sont inscrites à une activité pour toute l'année. A l'inverse, sur les équipements sportifs en cœur de résidence, une démarche d'aller-vers est indispensable pour capter le public. Comme nous l'avons vu, les enfants sont assez faciles à mobiliser mais il faut un vrai effort pour essayer d'y apporter de la mixité, notamment en termes de genre. Les SPOT ne sont donc pas encore utilisés de manière autonome par les associations, et il faudrait un conventionnement plus proactif auprès d'elles, de la part de LMH.

Pour ce faire, Lyon Métropole Habitat avait engagé l'entreprise Envisport. Cette startup basée à Lyon propose différents services : teambuilding, séances de sport en entreprises et animations de quartier. Elle avait la charge de la coordination des activités sur SPOT, en s'appuyant sur des associations locales. Cependant, Envisport n'a pas su répondre aux demandes du bailleur social, et le partenariat n'a duré que deux ans. La cheffe de projets que j'accompagne sur les SPOT m'a expliqué les raisons de cette rupture de contrat. Premièrement, l'entreprise coûtait excessivement cher à LMH. Ensuite, elle n'a pas réussi à mobiliser beaucoup d'associations locales, et s'est appuyée sur des structures implantées sur d'autres territoires. Surtout, les associations mobilisées étaient uniquement du domaine sportif, or le bailleur social souhaitait une variété d'activités. L'intérêt était de pouvoir sensibiliser les locataires à d'autres thématiques, ainsi qu'évoqué plus haut. Enfin, la cheffe de projets avait demandé la présence des membres d'Envisport pendant les animations pour faire de « l'aller-vers » auprès des habitants des résidences, ou du moins pour former les associations à cette

démarche. Ce n'était pas le cas, et cela a été l'argument final pour mettre fin à ce partenariat. Cet exemple témoigne de la difficulté de mettre en place et coordonner des activités sur les SPOT.

La cheffe de projets compte désormais à la fois sur le temps et sur le bouche à oreilles pour que les associations s'approprient les équipements sportifs. Une stratégie qui semble porter ses fruits, puisque les structures qui avaient déjà proposées des activités sur SPOT demandaient vivement à revenir proposer des animations récurrentes. Nous pouvons citer à ce titre l'exemple du BACO, club de badminton d'Oullins-Pierre-Bénite, qui proposait des activités hebdomadaires l'année dernière, et qui, pendant le Festi'SPOT, nous a indiqué son envie de poursuivre cette démarche dès septembre. De même, l'USV Rugby de Vénissieux, qui avait été sollicité à la fois pendant la semaine SPOT Seniors et pour le Festi'SPOT, semblait ravi de pouvoir utiliser les équipements sportifs. Il y a donc de grandes chances qu'il partage cette agréable découverte avec d'autres clubs sportifs.

Il persiste de nombreux freins, allant de la difficulté à mobiliser tous les publics jusqu'à des problématiques plus générales qui dissuadent de l'usage des équipements sportifs. Cela limite donc l'impact social des deux SPOT. Cependant, deux stratégies semblent émerger : prendre le temps et s'appuyer sur le bouche à oreilles. Cela pourrait permettre d'atteindre l'objectif d'animations régulières sur les SPOT et cela ne serait pas si chronophage pour la cheffe de projets en charge des SPOT. L'optimisme de cette dernière à cet égard nous laisse raisonnablement penser que les objectifs de SPOT, pour l'instant partiellement atteints, pourraient à l'avenir être réalisés.

## **Conclusion**

Au terme de cette enquête, nous avons saisi le rôle prépondérant qu'a joué le sport dans la politique de la ville, et la place encore importante qu'il occupe aujourd'hui dans les politiques sociales urbaines. Les bailleurs sociaux font également partie, aux côtés des collectivités territoriales et des structures de l'ESS, du réseau d'acteur-ices œuvrant pour le développement social des quartiers prioritaires. Les deux projets SPOT en sont la preuve et incarnent les ambitions de Lyon Métropole Habitat d'améliorer la qualité de vie des résident-es. Cependant, des obstacles doivent encore être surmontés pour atteindre pleinement les objectifs visés par ces équipements sportifs. L'élément clé réside dans l'organisation d'animations régulières sur les SPOT. Une tâche qui est complexe et chronophage, mais pour laquelle des solutions semblent apparaître. Cela laisse espérer que les équipements sportifs sont portés à avoir un impact social grandissant au fur et à mesure que les habitant-es et les associations les connaissent et les utilisent.

Il serait donc particulièrement intéressant de pouvoir suivre attentivement cette évolution et d'analyser si l'impact social se renforce autant qu'on le souhaiterait. Pour ce faire, des outils permettant de mesurer l'impact social plus précisément sont nécessaires. En effet, mon enquête est loin d'être exhaustive et les résultats peuvent ne donner à voir qu'une partie de la réalité. Il serait donc intéressant de s'appuyer sur d'autres indicateurs pour avoir une mesure plus fiable et précise de l'impact social des SPOT. Ces dernières années, des outils ont été spécialement créés pour mesurer l'impact social des organisations à but non lucratif. Le retour social sur investissement (SROI en anglais) en fait partie. Ce nouvel outil de mesure permet de rendre compte de transformations qualitatives en utilisant l'euro comme unité de mesure :

*« Le SROI raconte comment est créé le changement, mesure les résultats sociaux, environnementaux et économiques atteints et les exprime en valeurs monétaires, afin de calculer un ratio coût/bénéfice. Un rapport de 3/1 indique, par exemple, qu'un investissement d'1 € apporte 3 € de valeur sociale. Le SROI parle de valeur plus que d'argent. L'argent n'est qu'une unité de mesure commune et, en tant que telle, une manière pratique et largement admise d'exprimer la valeur. »* (Cahiers de l'Institut de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Social (IIES), 2021, p. 8).

Cependant, comme le précise Kleszczowski, *« il n'existe aucun consensus sur la façon d'évaluer l'impact social. [...] Certains auteurs suggèrent donc que la façon d'évaluer l'impact social d'une activité ou d'une organisation à but non lucratif doit être définie par les acteurs eux-mêmes, en fonction de leurs spécificités. »* (Kleszczowski, 2020, p. 5).

Dans notre cas, il faudrait à la fois élargir le cadre de l'enquête qualitative, et mener parallèlement une enquête quantitative. Pour l'aspect qualitatif, des entretiens supplémentaires seraient nécessaires, que ce soit avec les habitant-es<sup>11</sup>, avec des membres de LMH, ou avec des associations du territoire. Ces dernières étaient très sollicitées pendant la période durant laquelle j'ai réalisé mes entretiens, et je n'ai réussi à interroger qu'une d'entre elles, mais qui était basée à Grenoble. Afin de voir en quoi les équipements sportifs de Lyon Métropole Habitat peuvent faciliter la coordination des associations, il semble pertinent de les interroger avant qu'elles utilisent ces lieux, puis une fois qu'elles se les ont appropriés. La grille d'entretien<sup>12</sup> que j'avais réalisée pourrait être utilisée comme base et les questions pourraient être approfondies pour avoir des informations plus précises. Concernant le quantitatif, une solution pourrait être de demander à l'ensemble des habitant-es des résidences concernées de répondre à des questionnaires. Ceux-ci devraient être succincts pour réussir à cibler le public le plus large possible. Une stratégie serait de demander aux habitant-es d'indiquer leur niveau d'assentiment

---

<sup>11</sup> Grille d'entretien – Habitant-es (voir Annexes)

<sup>12</sup> Grille d'entretien – Associations habituées du SPOT (voir Annexes)

à différents énoncés. Par exemple, pour évaluer la capacité des SPOT à favoriser le lien social, une question pourrait être la suivante : « *Sur une échelle de 1 à 5, diriez-vous que vous êtes tout à fait d'accord (5) ou pas du tout d'accord (1) avec l'affirmation suivante : "Les SPOT m'ont permis de rencontrer de nouvelles personnes" ?* ».

Un important travail reste à accomplir pour mesurer l'impact social des deux projets SPOT. Mon enquête présente une première piste de résultats, qu'il serait intéressant de compléter par l'utilisation d'autres indicateurs. Les outils existent, il s'agit désormais de s'en emparer en choisissant bien lesquels conviennent le mieux à notre objet d'étude.

## Bibliographie

CHARRIER, Dominique et JOURDAN, Jean. 2015. « Le sport comme levier éducatif dans les territoires urbains en difficulté ». *Informations sociales* n° 187

CHARRIER, Dominique et JOURDAN, Jean. 1999. « Insertion par le sport : le choc des cultures ». *Revue européenne de management du sport* n° 2. 2005. Presses universitaires du sport.

Centre de ressources politique de la ville à Paris. Construire le « vivre ensemble » au travers de la pratique sportive. 2018. *Les Cahiers du pôle ressource*.

DARMON, Muriel. s. d. *La socialisation*. Vol. 3e éd. Paris : Armand Colin.

DIETSCH, Guillaume. 2024. « Chapitre 6. Les Jeunes et le Sport intégrateur : vertu morale ou exclusion sociale ? » P. 79-92 in *Les jeunes et le sport, Hors collection Sports*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.

GASPARINI, William, et VIEILLE MARCHISET, Gilles. 2008. *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*. Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France.

GEOFFROY, Hélène. 2016. « Sport dans les quartiers : l'État accompagnateur ». *Les Cahiers du Développement Social Urbain* N° 63

KLESZCZOWSKI, Julien. 2020. « Comment évaluer l'impact social des organisations à but non lucratif ? Le cas d'Apprentis d'Auteuil. » *Finance Contrôle Stratégie*

PENEL, Guillaume. 2024. « Pertinence et efficacité d'une politique d'équipements sportifs de proximité en accès libre : le cas de la ville de Lille ». *Staps* N° 147

VIEILLE-MARCHISET, Gilles. 2010. « Action publique et sport dans les banlieues françaises : Impuissance des pouvoirs publics et initiatives des habitants ». *Les Annales de la recherche urbaine*

## Webographie

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2114>

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1161>

<https://www.banquedesterritoires.fr/le-plan-5000-equipements-sportifs-bien-atteint-ses-cibles>

<https://spotbylmh.fr/>

Fiche LMH&Co “Le premier SPOT à Pierre-Bénite”. <https://lmhandco.lmhabitat.fr/fiche-projet/?id=1316&nom=Lancement-du-premier-SPOT-%C3%A0-Pierre-B%C3%A9nite>

Fiche LMH&Co “Une concertation menée en vue de l'arrivée de SPOT 2”. <https://lmhandco.lmhabitat.fr/fiche-projet/?id=2157&nom=Une-concertation-men%C3%A9e-en-vue-de-l-arriv%C3%A9e-de-SPOT-2>

Fiche LMH&Co “Un banquet participatif”. <https://lmhandco.lmhabitat.fr/fiche-projet/?id=2293&nom=Un-banquet-participatif>

Vidéo du Challenge SPOT 2024 à Oullins-Pierre-Bénite : <https://youtu.be/TCdk4jNlyYc>

Guide du Retour social sur investissement (SROI), Les Cahiers de l'Institut de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Social (IIES), ESSEC Business School, 2011. [https://impactinitiative.essec.edu/wp-content/uploads/2021/04/GUIDE\\_SROI\\_.pdf](https://impactinitiative.essec.edu/wp-content/uploads/2021/04/GUIDE_SROI_.pdf)

# Annexes

## 1. Liste des sigles

CS : Centre Social

LMH : Lyon Métropole Habitat

OMS : Office Municipal des Sports

OBNL : Organisations à But Non Lucratif

ONPV : Observatoire Nationale de la Politique de la Ville (avant 2014, il s'agissait de l'ONZUS : Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles)

QPV : Quartier prioritaire de la Politique de la Ville

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

ZUP : Zone à Urbaniser en Priorité

## 2. Fig 1. Document de restitution aux habitant-es suite à la concertation pour le SPOT Ambroise Croizat



### 3. Grilles d'entretien

#### 3.1. Grille d'entretien - Agent-es de résidence et conseiller-ères sociaux-ales

<b>I. Présentation du/de la participant-e</b>	
Pouvez-vous vous présenter ? → Depuis combien de temps travaillez-vous pour Lyon Métropole Habitat ? Connaissez-vous bien les locataires de la / des résidence(s) où vous travaillez ?	Âge, sexe, ancienneté dans l'entreprise (donc connaissance des locataires)
<b>II. Usage et impact du SPOT pour la pratique physique ou sportive des locataires</b>	
Savez-vous quelle proportion de locataires pratiquent une activité physique ou sportive ?	Proposer : ¼, ½ ou ¾ des logements ?
Selon vous, quelle(s) activité(s) physique(s) est la plus pratiquée par les locataires ? Avec qui ? Et où ?	Association sportive, structure privée à caractère commercial de type centre de fitness, club de golf, centre équestre, avec des amis... Parcours de santé, parcours sportif, aire de fitness ou musculation ; Skate-park ; Table de ping-pong, court de tennis ; Terrain de pétanque ; City-stade, plateau multisports (basket + foot + ...), SPOT
Les locataires sont-ils/elles nombreux-euses à utiliser SPOT pour pratiquer leur activité physique ou sportive ? Vous ont-ils/elles dit pour quelles raisons ils/elles utilisent ce lieu ?	Proposer : gratuit, convivial, proche du lieu de vie, avec les voisin-es, sport informel Ou à l'inverse : déjà son lieu de sport ailleurs, gêne par rapport au regard des autres, équipements inadaptés, personne avec qui pratiquer/pas envie de faire seul-e...
Et vous personnellement, avez-vous déjà utilisé SPOT ? Envisagez-vous de le faire à l'avenir ? Si oui ou non, pour quelles raisons ?	
Pensez-vous que la construction de SPOT a pu changer la pratique sportive de certain-es locataires ?	Sur différents aspects : fréquence, type de pratique, partenaires de sport...
D'après ce que vous entendez du discours des locataires, quels semblent être leurs freins à la pratique sportive ?	Proposer : Préférence pour d'autres activités, pas de goût pour le sport, mauvaise expérience dans le passé Contraintes professionnelles ou scolaires, contraintes familiales, problèmes de santé, Coût trop élevé, lieux pour pratiquer trop éloignés / pas adaptés, manque d'offre de la part des associations sportives Personne avec qui pratiquer, regard des autres
Qu'est-ce qui pourrait, selon vous, faciliter leur pratique ?	Que les associations proposent davantage d'activités ?
<b>III. Impacts de SPOT dans d'autres thématiques (santé, alimentation, emploi)</b>	

a) <u>Impact des évènements à SPOT sur les locataires</u>	
Participez-vous régulièrement aux évènements organisés par LMH sur le SPOT ? Si oui, auxquels ?	Exemples : après-midi avec Unis-Cité, Challenge SPOT, job dating, semaine Seniors...
Diriez-vous que ces évènements réunissent beaucoup de monde ? Suffisamment ?	
Quel est le plus gros impact de ces évènements sur les locataires, selon vous ?	Création de lien social, aide apportée
Les habitant-es se mélangent-ils/elles pendant ces évènements ? Y observe-t-on une mixité d'âge et de genre ?	SPOT vraiment inclusif et intergénérationnel ?
Diriez-vous que ces évènements contribuent à créer du lien social entre les locataires ?	
Pensez-vous que ces évènements permettent de sensibiliser les locataires à d'autres thématiques ?	Exemples : alimentation, santé, emploi + transition écologique, éducation (Amasco et CS)
b) <u>Impact de SPOT sur les locataires</u>	
En dehors des évènements, diriez-vous que la construction de SPOT a contribué à améliorer la qualité de vie des habitant-es de la résidence ?	Lieu sportif donc en meilleure santé ?
Selon vous, SPOT favorise-t-il les rencontres ?	Donc vivre-ensemble, cohésion sociale ?
Depuis la construction de SPOT, avez-vous le sentiment que les locataires se sont réapproprié les espaces communs de leur résidence ?	
c) <u>Impact de SPOT sur l'ambiance générale de la résidence et la relation avec les locataires</u>	
Selon vous, l'ambiance générale de la résidence a-t-elle changé depuis que SPOT a été construit ?	(moins de deal, plus de gens dehors donc convivial ?)
Avez-vous le sentiment que la construction de SPOT a changé quelque chose dans la relation que vous entretenez avec les locataires ? → Renforcer les liens que vous aviez avec des locataires que vous connaissiez déjà ? Rencontrer de nouveaux et nouvelles elles locataires ?	Un lieu agréable qui permet de discuter, faire des rencontres ? Est-ce que SPOT est bien créateur de lien social ?
Et dans la relation entre les locataires et le bailleur social LMH ? Cela a-t-il changé le regard des habitant-es sur le bailleur social ?	Sentiment que l'on se préoccupe de leur avis, de leur bien-être ?

### 3.2. Grille d'entretien - Membre d'associations habituées du SPOT

<b>I. Présentation du/de la participant-e</b>	
Pouvez-vous vous présenter ? → Quel est votre rôle dans l'association ? Depuis combien de temps travaillez-vous au sein de votre structure ?	Âge, sexe, rôle dans l'association (donc tâches plus ou moins liés à SPOT), ancienneté dans l'association (donc connaissance du territoire, du public, du fonctionnement de l'association)
Pouvez-vous présenter votre association ? → Quelle activité propose-t-elle ? Pour quel public ?	
Dans quel lieu proposez-vous vos animations ? Êtes-vous en recherche d'un autre lieu ? Est-ce une contrainte pour vous ?	Lieu qui vous appartient, que vous louez (si oui, à qui ?) ?
Depuis combien de temps votre association existe-t-elle et est-elle bien implantée dans le territoire ? Travaillez-vous en partenariat avec d'autres associations ?	Si partenariat avec LMH, depuis combien de temps ?
<b>II. Usage du SPOT par l'association</b>	
Depuis combien de temps avez-vous connaissance de l'existence de SPOT ? Comment avez-vous eu l'information ?	Proposer : avant la construction, depuis sa construction, plus récemment ? Proposer : de la part de LMH, d'autres assos... → est-ce que les SPOT sont connus sur le territoire ?
Utilisez-vous régulièrement SPOT pour proposer des animations ? Depuis combien de temps ? Si non régulier, pourquoi ? Et aimeriez-vous en proposer davantage sur ce lieu ?	Est-ce facile de mettre une action en place sur les SPOT ?
Quel type d'animation(s) avez-vous animé(es) sur SPOT ? Pour quel public ? Étai(en)t-elle(s) différente(s) de celles que vous animez habituellement ? Avez-vous dû adapter vos animations pour les proposer sur SPOT ?	Public différent ? Équipement différent ?
Quel public rencontrez-vous lorsque vous proposez des animations sur ce lieu ? Est-il différent de celui de votre association ?	
Avez-vous l'impression que ce sont des personnes qui, auparavant, ne pratiquaient pas d'activité physique ou sportive ?	
Comment fonctionne le partenariat avec LMH ? Habituellement, est-ce LMH qui vous sollicite pour intervenir sur SPOT, ou l'inverse ?	Si c'est de LMH : appréciez-vous cette sollicitation ou cela vous demande-t-il trop de travail ? Si c'est de votre asso : qu'est-ce qui vous motive à utiliser SPOT ?
<b>III. Impacts de SPOT selon l'association</b>	

a) <u>Impact de SPOT sur le fonctionnement de l'association</u>	
SPOT a-t-il contribué à faire connaître votre association ? Pensez-vous avoir touché un public plus large ? Cela a-t-il facilité votre implantation dans le quartier ?	Le nombre de licences a-t-il augmenté ? Note : question quantitative
SPOT vous permet-il de toucher un public différent ?	Note : question qualitative
b) <u>Impact de SPOT sur les locataires</u>	
Pensez-vous que la construction de SPOT a pu changer la pratique sportive de certain-es locataires ?	Sur différents aspects : fréquence, type de pratique, partenaires de sport...
Diriez-vous que ces événements réunissent beaucoup de monde ? Suffisamment ?	
Quel est le plus gros impact de ces événements sur les locataires, selon vous ?	Création de lien social, aide apportée
Les habitant-es se mélangent-ils/elles pendant ces événements ? Y observe-t-on une mixité d'âge et de genre ? Diriez-vous que cela contribue à créer du lien social entre les locataires ?	
Pensez-vous que ces événements permettent de sensibiliser les locataires à d'autres thématiques ?	Exemples : alimentation, santé, emploi + transition écologique, éducation (Amasco et CS)
Depuis la construction de SPOT, avez-vous le sentiment que les locataires se sont réapproprié leur résidence ?	
c) <u>Impact de SPOT sur la coopération entre les acteur-ices socio-sportif.ve. s du territoire</u>	
Selon vous, ce lieu facilite-t-il la coopération entre les acteur-ices socio-sportif.ve. s du territoire ?	Partenariat, coordination plus ou moins difficiles

### 3.3. Grille d'entretien - Habitant·es

<b>I. Présentation du/de la participant·e</b>	
Pouvez-vous vous présenter ? → Depuis combien de temps logez-vous dans cette résidence ?	Âge, sexe, ancienneté dans les lieux (donc connaissance et appropriation de l'espace)
Pratiquez-vous une activité physique ou sportive ?	Donner des exemples : sports collectifs, sports de cycle, de raquettes, de combat, gym, danse, marche
<b>Si oui,</b>	
Quelle(s) activité(s) physique(s) pratiquez-vous ? Depuis combien de temps ? à quelle fréquence ? Êtes-vous adhérent·e à une structure sportive ?	Proposer : 2 à 3 fois par semaine, 1 fois par semaine, 1 fois par mois...
Où pratiquez-vous l'activité habituellement ? Avez-vous utilisé des équipements pour faire une activité physique ou sportive ?	Association sportive, structure privée à caractère commercial de type centre de fitness, club de golf, centre équestre... Parcours de santé, parcours sportif, aire de fitness ou musculation ; Skate-park ; Table de ping-pong, court de tennis ; Terrain de pétanque ; City-stade, plateau multisports (basket + foot + ...), SPOT
<b>Si non,</b>	
Pour quelles raisons ? Souhaiteriez-vous commencer une pratique sportive ? Si oui, laquelle ? Et où est-ce que cela vous semblerait le plus simple de commencer ?	Proposer : Préférence pour d'autres activités, pas de goût pour le sport, mauvaise expérience dans le passé Contraintes professionnelles ou scolaires, contraintes familiales, problèmes de santé, Coût trop élevé, lieux pour pratiquer trop éloignés / pas adaptés, manque d'offre de la part des associations sportives Personne avec qui pratiquer, regard des autres  Proposer : avec des amis, dans une association sportive, seul·e...
<b>II. Usage et impact du SPOT pour la pratique physique ou sportive des locataires</b>	
Utilisez-vous SPOT ?	
<b>Si oui,</b>	
Depuis combien de temps utilisez-vous le SPOT ? A quelle fréquence ?	Proposer : 2 à 3 fois par semaine, 1 fois par semaine, 1 fois par mois...
Avec qui pratiquez-vous l'activité habituellement ?	Avec des proches ou rencontres sur place ?

	Proposer : entre amis, en famille ou en couple, seul-e, avec des relations de travail ou d'études, avec des membres d'une application ou d'un réseau social, avec d'autres sportif-ves pratiquant la même activité, avec d'autres personnes...
Quelle activité pratiquez-vous majoritairement sur SPOT ?	Uniquement sport, ou aussi juste pour discuter ?
Avez-vous déjà testé tous les équipements présents sur SPOT ? Si non, lesquels, et pour quelles raisons ?	Terrain de football, terrain de basket 3x3, aire de street-workout, aire de jeux pour enfants et adolescents (jusqu'à 14 ans), espace fitness pour séniors + AC : terrain d'urban tennis + HR : table de teqball
Pour quelles raisons pratiquez-vous une activité sportive à cet endroit-là ?	Proposer : gratuit, convivial, proche du lieu de vie, avec les voisin-es, sport informel
Avez-vous changé votre pratique sportive depuis que SPOT a été construit ? Diriez-vous que SPOT a contribué à vous faire pratiquer davantage de sport ?	Sur différents aspects : fréquence, type de pratique, partenaires de sport...
<b>Si non,</b>	
Pour quelles raisons n'utilisez-vous pas SPOT ?	Déjà son lieu de sport ailleurs, gêne par rapport au regard des autres, équipements inadaptés, personne avec qui pratiquer/pas envie de faire seul-e...
Souhaiteriez-vous utiliser davantage SPOT à l'avenir ? Et qu'est-ce qui pourrait vous y aider ?	Que les associations proposent davantage d'activités ?
<b>III. Impacts de SPOT dans d'autres thématiques (santé, alimentation, emploi)</b>	
a) <u>Participation aux évènements</u>	
Participez-vous régulièrement à des évènements mis en place par des associations, la municipalité de Vénissieux/Oullins-Pierre-Bénite, etc. ?	Job dating, fête de quartier...
Avez-vous déjà participé à un évènement organisé par le bailleur social LMH sur le SPOT ?	
<b>Si oui,</b>	
Quel était cet évènement ?	Exemples : après-midi avec Unis-Cité, Challenge SPOT, job dating, semaine Seniors... Évènement sportif ou non !
Avez-vous apprécié ce qui a été proposé ? Pour quelles raisons ?	Gratuit, joyeux, utile...

Avez-vous été sensibilisé à une autre thématique que le sport ? Si oui, laquelle ?	Exemples : alimentation, santé, emploi, transition écologique...
L'évènement vous a-t-il apporté une aide ?	Sport : motivé à pratiquer davantage de sport Job dating : rencontre d'un employeur Alimentation : changement de pratiques alimentaires
Cela vous a-t-il permis de rencontrer de nouvelles personnes ?	Proposer : de la résidence / du quartier ; des associations ; du bailleur social LMH
Envisageriez-vous de participer à nouveau à ce genre d'évènement ? Pour quelles raisons ?	
<b>Si non,</b>	
Pour quelles raisons n'avez-vous pas participé à un évènement du bailleur social LMH sur SPOT ? Envisageriez-vous de participer à un prochain évènement ?	Proposer : mauvais créneau horaire, pas intéressé, pas l'info... → 11 juin AC → 18 juin HR
<b>b) <u>Ambiance générale de la résidence</u></b>	
Selon vous, l'ambiance générale de la résidence a-t-elle changé depuis que SPOT a été construit ?	(moins de deal, plus de gens dehors donc convivial ?)
Avez-vous fait de nouvelles rencontres grâce à SPOT ? Diriez-vous que cet espace favorise le vivre ensemble et la cohésion sociale ?	Lieu de rencontre et de discussion ?
Avez-vous le sentiment de vous être réapproprié l'espace public de votre résidence depuis la construction de SPOT ?	Reformulation : vous sentez-vous mieux et davantage chez vous ?
<b>c) <u>Relation bailleur/locataire</u></b>	
Avez-vous participé à la concertation pour choisir les équipements ? Êtes-vous satisfait-e de cette concertation, des équipements choisis ?	Sentiment d'être écouté-e ? D'être une partie prenante importante du projet ?
Avez-vous le sentiment que la construction de SPOT a changé quelque chose dans la relation que vous entretenez avec le bailleur social LMH ? Cela a-t-il changé le regard que vous portez sur le bailleur social ?	Sentiment que l'on se préoccupe de leur avis, de leur bien-être ?

#### 4. Présentation des enquêtés

Entretien n°1	Agent de Résidence dans le quartier des Minguettes à Vénissieux, et habitant de la résidence Ambroise Croizat depuis 2006
Entretien n°2	Agente de résidence à Ambroise Croizat depuis 2015
	Agent de résidence à Ambroise Croizat depuis janvier 2025
Entretien n°3	Chef de projet adjoint politique de la ville à Oullins-Pierre-Bénite depuis 2020
Entretien n°4	Responsable du secteur jeunesse du Centre social Graine de vie, à Oullins-Pierre-Bénite, depuis 2004
Entretien n°5	Coordinateur de la Bifurk à Grenoble depuis 2017
Entretien n°6	Conseillère sociale à l'Agence Porte du Sud depuis 2017, et sur la résidence Ambroise Croizat depuis un an et demi

#### 5. Compte-rendu de codage

Catégorie	Contexte général	
Propriétés	Présentation de l'enquêté	Présentation de la résidence
Etiquettes	Nom/prénom Poste Ancienneté à LMH	Caractéristiques des locataires Caractéristiques du quartier
Catégorie	Contexte de SPOT	
Propriétés	Mise en place de SPOT	Usage de SPOT
Etiquettes	Avant SPOT Concertation des habitant-es Pérennité des équipements	Quand ? Qui ? Quels équipements Usage personnel de l'enquêté-e
Catégorie	Avis sur le SPOT	
Propriétés	Impacts positifs de SPOT	Inconvénients de SPOT
Etiquettes	Réappropriation des espaces communs Eloigner les dealers Ambiance générale de la résidence améliorée Lien social renforcé Relation bailleur/locataire améliorée	Sentiment d'insécurité Déchets Enclavé Gêne du regard des autres Image du quartier prioritaire Défauts dans les équipements

Catégorie	Associations sur SPOT	
Propriétés	Avantages de la présence d'associations	Points d'attention pour les associations
Étiquettes	Cadre pour les jeux des enfants Mobiliser des publics plus mixtes Sentiment de sécurité Occuper l'espace public	Démarche d'aller-vers Continuité des animations Viser tous les publics

## Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	<b>2</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>I. Eléments de contexte</b> .....	<b>7</b>
A) L'évolution historique de la place du sport dans les politiques sociales urbaines.....	7
1. La naissance de la politique de la ville, parallèle à l'utilisation du sport comme outil de développement social dans les banlieues.....	8
2. La concrétisation de cette politique sociale urbaine via le sport et les écueils rencontrés.....	9
B) L'élaboration du projet SPOT par Lyon Métropole Habitat .....	11
1. Le rôle d'un bailleur social dans le développement social des quartiers prioritaires .....	12
2. Présentation des deux projets SPOT .....	13
<b>II. Un projet porteur d'une ambition forte : se servir d'un équipement sportif de proximité pour améliorer la qualité de vie des résident-es</b> .....	<b>15</b>
A) La préoccupation du bailleur social de rendre les locataires acteur-ices de leur cadre de vie .....	15
1. Embellir le cadre de vie .....	15
2. Prendre en compte l'avis des habitants-es .....	18
B) Permettre aux locataires de se réapproprier les espaces communs de leur résidence ....	21
1. Occuper l'espace public pour lutter contre les problèmes de deal.....	21
2. Proposer des conditions favorables à ce que les habitant-es s'investissent sur les lieux .....	23
C) Utiliser le sport comme vecteur de lien social .....	24
1. Une activité favorisant les rencontres et la cohésion sociale .....	25
2. Un espace inclusif et intergénérationnel, pour une mixité d'âge et de genre .....	26
D) Utiliser le nouvel espace pour l'organisation d'évènements qui sensibilisent les locataires à d'autres thématiques .....	27
1. L'ingénierie du prétexte .....	27
2. Exemples d'évènements s'appuyant sur cette stratégie .....	28
<b>III. La persistance de freins à lever pour atteindre pleinement les différents objectifs</b> ...	<b>29</b>

A) La difficulté à mobiliser tous les publics.....	30
1. Une mixité de genre loin d’être atteinte.....	30
2. Les adultes et les jeunes, bien moins nombreux·ses à utiliser le SPOT .....	32
B) Une relation bailleur/locataire toujours fragile.....	33
1. Des défauts dans les équipements qui attisent la colère des locataires envers le bailleur social.....	33
2. La problématique de la sécurité, qui dissuade de l’usage de SPOT ou entretient un mécontentement envers le bailleur .....	34
C) L’enjeu principal : animer le lieu.....	36
1. S’adapter au contexte local .....	36
2. Un objectif d’animations régulières difficile à atteindre.....	37
<b>Conclusion .....</b>	<b>39</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>42</b>
<b>Webographie .....</b>	<b>43</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>44</b>
1. Liste des sigles.....	44
2. Fig 1. Document de restitution aux habitant·es suite à la concertation pour le SPOT Ambroise Croizat.....	44
3. Grilles d’entretien .....	45
3.1. Grille d’entretien - Agent·es de résidence et conseiller·ères sociaux·ales.....	45
3.2. Grille d’entretien - Membre d’associations habituées du SPOT.....	47
3.3. Grille d’entretien - Habitant·es.....	49
4. Présentation des enquêté·es.....	52
5. Compte-rendu de codage .....	52
<b>Table des matières .....</b>	<b>54</b>

# L'impact social d'un équipement sportif de proximité en cœur de résidence :

Le cas des SPOT mis en place par le bailleur social Lyon Métropole Habitat

**Résumé :** Ce mémoire se propose d'étudier l'impact social d'un équipement sportif de proximité en cœur de résidence. Il a été réalisé dans le contexte d'un stage au sein du service développement social du bailleur social Lyon Métropole Habitat. Ce dernier a mis en place des équipements sportifs, nommés SPOT, dans le cœur d'îlot de deux de ses résidences situées en QPV. Ce projet s'inscrit dans la continuité des politiques sociales urbaines qui, depuis les années 1990, utilisent le sport comme un outil de développement social dans les quartiers prioritaires. L'ambition de ce projet était de se servir de cet espace sportif pour travailler avec les locataires à l'amélioration de leur qualité de vie. Tout l'objet de ce mémoire est d'analyser dans quelle mesure ces objectifs sont atteints, et ce en s'appuyant sur une enquête de terrain.

**Mots clés :** impact social, bailleur social, équipement sportif de proximité, ingénierie du prétexte, coordination territoriale.